



Vivre Nivelles aujourd'hui et demain

Introduction	5
AXE 1 – PARTICIPATION, CITOYENNETE ET GOUVERNANCE	6
1.1 Introduction	6
1.2 Information et participation	6
Maison de la participation	6
Nivelles en transition vers le développement durable	8
Budgets participatifs.....	8
1.3 GOUVERNANCE	9
Gestion des ressources humaines communales.....	10
AXE 2 – CENTRE VILLE	12
2.1 Introduction.....	12
2.2 Améliorer l'infrastructure dans le centre	12
2.3 Professionnaliser l'animation	12
2.4 Attirer de nouveaux commerces.....	13
2.5 Agir sur les commerces inoccupés	13
2.6 Agir de manière permanente	14
2.7 Améliorer la sécurité piétonne et la fluidité des déplacements au centre-ville	14
2.8 Améliorer les possibilités de garer son véhicule.....	14
2.9 Plus spécialement pour les jeunes	15
AXE 3 – MOBILITE ET ENVIRONNEMENT	16
3.1 Introduction.....	16
3.2 Mobilité	16
Les pôles attractifs.....	17
3.2.1 Le Plan Communal de Mobilité (PCM).....	17
3.2.2 Concept Ville 30.....	17
3.2.3 Pour les piétons	18
3.2.4 Pour les roulants actifs	18
3.2.5 Pour les transports en commun.....	19
3.2.6 Pour les voitures	19
3.3 Aménagement du territoire et urbanisme	20
3.4 Environnement	21
3.4.1 Quelles mesures pour la protection de l'environnement?	22
L'éducation à l'environnement.....	22

Le soutien de la commune au PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature).....	22
La protection et le développement du patrimoine naturel.....	23
3.4.2 Les espaces verts	24
« Re-végétaliser » la ville.....	24
3.4.3 La gestion de l'eau	26
3.4.4 La gestion préventive et dynamique des déchets	26
3.4.5 Économie sociale	28
3.4.6 Le bien-être animal	29
3.5 Les relations entre économie et environnement.....	29
Développement d'éco-zonings	29
3.6 Développement du tourisme.....	30
3.7 Agriculture	31
3.8 Énergie	32
Eco-consommation, production et stockage local d'énergie.....	32
3.8.1 Réduire les consommations inutiles.....	33
3.8.2 Produire et stocker l'énergie, localement, à l'aide de sources soutenables.....	34
3.8.3 Informer et soutenir les citoyens et, principalement, les jeunes.	34
AXE 4 – VIVRE ENSEMBLE	35
4.1 Des actions sociales d'inclusion	35
4.2 Enfance.....	36
4.2.1 Le Centre de la Petite Enfance de Nivelles	37
4.2.2 L'intégration par un accueil de qualité.....	37
4.2.3 Quelle politique pour l'accueil extrascolaire?	38
4.3 Enseignement	39
Quelle politique pour l'enseignement?	40
4.3.1 L'échevinat de l'enseignement.....	40
4.3.2 Promouvoir l'école comme lieu d'intégration dans la commune, la région, le monde.....	41
4.3.3 Veiller à la qualité de l'accueil extra- scolaire	41
4.3.4 Favoriser la mobilité douce pour les déplacements scolaires dans l'enseignement communal.....	41
4.3.5 Le pouvoir organisateur des écoles communales.....	42
4.3.6 Création d'une nouvelle école fondamentale.....	42
4.3.7 Contribuer à faire de l'école un lieu de démocratie et de participation active.....	42
4.3.8 Encourager l'école à jouer un rôle de réducteur des inégalités sociales.....	43
4.3.9 Favoriser la qualité de vie à l'école	43
4.4 Jeunesse.....	43
4.5 Les aîné-e-s	46
4.5.1 des réalités nouvelles	46
Quelle politique pour les aîné-e-s?	46
4.5.2 Vivre dans une maison de repos ou de repos et de soins ouverte sur la ville.	46
4.5.3 Une politique aînés admis!	47

4.5.4 Vivre à domicile: quel accompagnement?	47
Des aides financières	48
La participation aux concertations diverses proposées par la commune.	49
La participation aux multiples facettes de la vie communale associative	49
Le rôle de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la mobilité.	50
Les initiatives et réflexions du Conseil consultatif communal des aînés (CCCA).	50
4.6 Culture.....	51
Quelle politique pour la culture?	51
4.6.1 Trois axes pour la Culture à Nivelles.....	52
Formation	53
Animation.....	53
Promotion	53
4.6.2 Mise en valeur de notre patrimoine.....	54
Création d'un échevinat de la mémoire nivelloise qui sera chargé de:.....	54
4.7 LE SPORT ET LA DETENTE PHYSIQUE.....	54
Quelle politique pour le sport?	54
4.8 Handicap	56
Quelle politique pour la personne handicapée?	56
4.8.1 Rendre la commune accessible	56
4.8.2 Soutenir la citoyenneté des personnes handicapées	57
4.8.3 Engagement de personnel en situation de handicap	58
4.8.4 Aménagements raisonnables	58
4.8.5 Prévention.....	58
4.8.6 Promouvoir l'indépendance et l'autonomie des personnes	58
4.9 Solidarité internationale.....	59
Quelle politique de solidarité internationale ?	60
4.10 La sécurité	61
Quelle politique pour la sécurité?.....	61
4.10.1 Garantir une police démocratique au service de la population	62
4.10.2 Apporter une attention plus spécifique aux questions de sécurité qui touchent les femmes.....	62
4.10.3 Assurer la sécurité aussi sur les routes.....	62
AXE 5 SOCIAL	64
5.1 Politique sociale	64
Quelle politique sociale?	64
5.1.1 Une meilleure articulation dans le cadre d'une ouverture plus large des partenaires publics aux acteurs associatifs.....	65
5.1.2 Le CPAS – Un droit pour l'individu	66
5.1.3 La Ville – Génératrice d'initiatives d'inclusion	67
5.1.4 Les associations	67
5.2 Santé.....	68

Quelle politique de la santé?	68
5.3 Logement	69
5.3.1 Poursuivre une politique du logement diversifiée à Nivelles	69
5.3.2 Pouvoir se loger à un prix acceptable	70
5.3.3 Augmenter l'offre de logements publics et assimilés	70
5.3.4 Améliorer la qualité des logements	70
5.3.5 Maitriser l'évolution des valeurs des terrains constructibles	71
5.3.6 Agir sur les biens abandonnés ou inoccupés.....	71
5.3.7 Permettre une densité d'habitat renforcée.....	71
5.3.8 Vers une fiscalité plus redistributive	72
Index.....	73

Introduction

La politique d'Ecolo Nivelles s'écrit aujourd'hui pour que demain Nivelles devienne un modèle à suivre pour les générations futures. Notre touche verte à notre première participation en majorité nous a permis de réaliser des projets qui nous tenaient à cœur (ville sans pesticide, les éoliennes, ...), il reste néanmoins que Nivelles est de plus en plus engorgée par les voitures et la pollution, qu'il faut préserver nos espaces verts et développer de nouveaux modes de vie, redynamiser le centre ville et faire en sorte que tout Nivellois puisse y vivre décemment et y trouver un logement.

Vivre à Nivelles c'est aussi tenir compte des associations et des citoyens qui sont de plus en plus conscients de l'importance qu'ils ont que ce soient au niveau de son implication dans la vie culturelle, sociale, dans le vivre ensemble mais aussi au niveau environnementale et économique, les modes de déplacement et une consommation différente, tournée vers les produits locaux et la chasse au gaspillage.

C'est grâce à une politique audacieuse, inventive, innovante que Nivelles se tournera vers demain **pour opérer sa transition écologique**. Telle est notre ambition pour les futures législatures communales.

Pour Ecolo Nivelles, les politiques communales s'articulent selon 5 axes développés dans ce programme:

- 1 une gouvernance et une participation de chacun à la vie de la commune;
- 2 le centre-ville;
- 3 la mobilité et l'environnement;
- 4 le vivre ensemble;
- 5 la politique sociale.

AXE 1 – PARTICIPATION, CITOYENNETE ET GOUVERNANCE

1.1 Introduction

Renforcer la démocratie, accroître la participation citoyenne et développer la bonne gouvernance est un défi quotidien de la commune. Cela ne peut fonctionner qu'avec un processus démocratique de qualité articulant cinq fonctions essentielles: la **représentation**, la **participation**, la **consultation**, l'**information** et la **transparence**.

La démocratie de représentation ne peut pleinement fonctionner que s'il y a matière à représenter, que s'il y a participation active des citoyens. Cela suppose une présence active des citoyens qui donnent un mandat à leurs représentants, débattent de son contenu, en évaluent les résultats et peuvent en modifier les termes.

Dans le cas contraire, la démocratie représentative peut entrer en crise et conduire, soit à une confiscation du pouvoir (cumul, exclusion), soit à une désaffectation des citoyens (abstentionnisme, désintérêt pour les enjeux politiques,...). La représentation dégénère en simple délégation donnant à l'élu une sorte de chèque en blanc pour plusieurs années.

L'espace et le temps de la participation sont essentiels car c'est à cette occasion que le simple agrégat d'opinions passe à une construction d'un véritable jugement citoyen nourri d'informations, d'argumentations diverses ou contradictoires, d'expertises et d'évaluations. Il s'agit de permettre l'expression d'avis motivés sur des thèmes concernant chacun en tant qu'usager de la ville, de favoriser un dialogue entre les différents acteurs de la vie communale, c'est-à-dire entre les citoyens et leurs représentants, sans oublier d'associer également les jeunes de plus de 16 ans et les résidents non belges ne remplissant pas les conditions pour avoir le droit de vote.

1.2 Information et participation

MAISON DE LA PARTICIPATION

La démocratie participative est en route à Nivelles depuis 2014. Celle-ci doit permettre à chacun de pouvoir assumer un rôle dans la programmation des politiques locales. Afin de soutenir cette participation, l'information aux citoyens doit être sensiblement améliorée

Nos propositions

- 1 Créer une maison de la participation sur base du travail effectué depuis 2014 et approuvé par le Collège communal:
 - a) prévoir des locaux pour accueillir ces activités;
 - b) octroyer des moyens financiers (frais de personnel et de fonctionnement);
 - c) respecter l'équilibre dans l'implication des citoyens, des associations et des pouvoirs publics dans l'élaboration et la gestion de la maison de la participation.

- 2 Ouvrir le journal communal et le site internet aux citoyens et en particulier aux représentants de la vie associative communale.
- 3 Diversifier les horaires d'ouverture des services communaux pour en faciliter l'accès à tous.
- 4 Augmenter le nombre de comités de quartier reconnus par la Ville. Renforcer les liens avec l'administration et les commissions consultatives afin de mieux soutenir la participation.
- 5 Poursuivre l'organisation des réunions de quartier qui permettront aux citoyens d'exprimer leurs attentes et au Collège Communal de présenter ses projets.
- 6 Développer plus et mieux les moyens d'interpeller le pouvoir d'interpeller les pouvoirs communaux (conseil communal, du CPAS) en permettant d'inscrire, à titre individuel ou collectif, un point à l'ordre du jour du conseil et de poser des questions écrites ou orales aux élus lors des conseils communaux.
- 7 Désigner un(e) fonctionnaire chargé(e) de l'information des citoyens qui, en cas de litige, serait l'intermédiaire entre ceux-ci et les rouages administratifs et permettrait ainsi d'introduire des recours. Un rapport annuel public rendrait compte du travail effectué.
- 8 Créer une commission consultative de la jeunesse qui travaillerait en collaboration avec le Collège communal et la commission communale affaires générales sport jeunesse enseignement sur des projets concrets (mise en place de terrains de jeux, création de lieux de jeunes, lutte contre le racisme, problème de drogue dans les écoles, circulation aux abords des établissements scolaires, ...). Cette commission disposerait d'une autonomie suffisante et de moyens de communication appropriés pour informer et consulter. Sa constitution serait fidèle à la représentativité de la jeunesse nivelloise.
- 9 Créer et/ou dynamiser les commissions consultatives (CCAT, Jeunesse Nord Sud, Aînés, Égalité des chances,...) dont les avis doivent être pris en compte par le Collège (obligation pour celui-ci de se positionner par rapport aux demandes et avis des commissions et de motiver ses décisions) et dont les travaux doivent régulièrement être présentés au Conseil communal.

NIVELLES EN TRANSITION VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la continuité du film « Demain », ces dernières années, plusieurs mouvements citoyens ont émergé ces dernières années et ancrent notre Ville dans la dynamique de la transition vers une commune durable. Ce mouvement est visible dans plusieurs communes avoisinantes (ex Genappe en transition). Si cette appellation n'est pas officiellement reprise sur Nivelles, il est opportun de noter que ces initiatives s'inscrivent dans cette ligne:

- ✓ GACS (groupe d'achat communs et solidaires),
- ✓ SEL (services d'échanges locaux),
- ✓ Groupement zéro-déchets,
- ✓ Repair-café,
- ✓ PCDN (Plan communal de développement de la nature),
- ✓ Café citoyen,
- ✓ Potagers de quartiers,
- ✓ GRACQ (**Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens**).

Ecolo veut encourager et soutenir ces mouvements citoyens

Nos propositions

- 1 Inclure ces mouvements dans le projet de la maison de la participation.
- 2 Favoriser les rencontres entre les différents mouvements afin de mettre en réseau.
- 3 Informer les citoyens des activités menées par ces mouvements.
- 4 Apporter un soutien communal par exemple sur les aspects logistiques (construction de bacs potagers « incroyable comestible », sur l'espaces public, conception d'une rue comestible).
- 5 Prévoir la dimension « transition » dans les futurs projets immobiliers (ex toits potagers).

BUDGETS PARTICIPATIFS

Le principe d'un budget participatif est de permettre à un comité de quartier ou de riverains de choisir un aménagement (exemple infrastructure dans un quartier). Un budget est défini par le Conseil communal.

Des budgets existent déjà pour des projets menés par des comités de quartier. Si cette action est positive, il nous paraît intéressant d'aller plus loin et de mettre en place un dispositif qui permet à chaque quartier de proposer un aménagement qui lui est propre. Cette dynamique est cohérente avec le projet de la maison de la participation. Elle permet aux citoyens de poser un choix direct et concret sur son environnement et favorise une meilleure interaction avec les autorités locales.

Nos propositions

- 1 Adoption d'un cadre budgétaire au sein du conseil communal pour mettre en place des budgets participatifs
- 2 Approbation par le conseil communal d'un règlement fixant la procédure pour l'octroi de budgets participatif reprenant notamment:
 - a un appel à projets sera lancé par le bulletin communal, par voie de presse et par les médias sociaux;
 - b chaque comité de quartier, candidat à cet appel, y participera et posera ses choix avec le soutien de l'administration communale;
 - c le collège communal confirmera ces choix et les exécutera sous sa responsabilité.

1.3 GOUVERNANCE

Les différentes mesures proposées ont pour objectif de renforcer la démocratie au niveau local par des pratiques positives. Mais il faut aussi limiter les pratiques négatives qui ont tendance à dénaturer la démocratie et étouffent son exercice. En particulier, il s'agit de prévenir et de lutter contre toutes les pratiques de clientélisme. En accordant tel avantage ou tel privilège aux proches du pouvoir, qu'il s'agisse d'un emploi ou d'une promotion dans une administration ou dans une intercommunale, d'un logement social ou de tout autre « service », ces agissements mettent à mal l'équité entre citoyens, sapent le bon fonctionnement des services et détournent le service public de sa finalité d'intérêt général au profit d'un intérêt partisan ou personnel.

Ecolo veut l'application stricte d'un **Code de déontologie** au niveau communal par une modification du Règlement d'ordre intérieur afin de baliser les relations entre les élus et les citoyens pour éviter les pratiques clientélistes et l'utilisation des mandats à des fins personnelles.

Ecolo souhaite aussi faire évoluer les pratiques de gouvernance permettant d'augmenter globalement la participation des femmes et d'assurer l'élimination de toute forme de discrimination à leur égard.

Nos propositions

- 1 Présidence du conseil communal par un conseiller autre que le Bourgmestre et non membre du Collège.
- 2 Formation continuée des conseillers communaux via des initiatives propres et en informant largement les élus de l'existence d'autres formations (notamment l'Union des villes et communes de Wallonie).

- 3 Assemblées générales publiques des intercommunales et y instaurer le droit d'interpellation (voir au niveau régional).
- 4 Transparence des décisions qui concernent les citoyens, qu'elles émanent du Collège, du Conseil communal, de l'Administration ou du CPAS.
- 5 Transparence et pluralisme des aides (financières et matérielles) aux initiatives des associations et des citoyens (critères d'attribution clairs des différentes aides) et fonctionnement pluraliste.
- 6 Présence des échevins à mi-temps pendant les heures de bureau.
- 7 Incompatibilité entre un mandat d'échevin et une fonction dirigeante salariée dans une entreprise privée ou publique.
- 8 Augmentation de la présence des femmes au Collège communal pour atteindre un tiers de femmes (3 femmes au minimum).
- 9 Mise en place d'une concertation entre la commune et les associations de femmes.
- 10 Respect de l'égalité des genres via une analyse systématique, pour chaque mesure envisagée, de sa différence éventuelle d'impact sur les femmes et sur les hommes.
- 11 Augmentation de la visibilité des femmes dans les outils de communication de la commune.
- 12 Mise en place d'un programme de sensibilisation du personnel de la commune à la question du genre.
- 13 Mise en évidence des pratiques permettant à tous de participer à la vie communale, femmes comprises: horaires, facilités pour la garde des enfants, animation de réunions.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES COMMUNALES

Créer les conditions d'une administration sereine, en mouvement et tournée vers le citoyen

La commune est le lieu où le citoyen est en rapport direct avec l'administration et ses agents, où de nombreux actes administratifs de la vie quotidienne sont posés, où l'attente des citoyens vis-à-vis de la qualité du service est importante. Transparence administrative, accessibilité, compétence des agents, proximité, confiance dans les actes posés doivent être des principes et des actes au cœur du management communal. Les administrations communales ont chaque jour de nouveaux défis à relever, les agents doivent pouvoir remplir de nombreuses missions de plus en plus complexes suite à la délégation de celles-ci par d'autres niveaux de pouvoir.

Pour Ecolo, il est essentiel de mettre en œuvre des procédures et des réglementations qui enrayent les pratiques négatives de nature à démotiver les agents, qui sapent le bon fonctionnement des services et détournent le service public de sa finalité d'intérêt général au profit d'un intérêt partisan ou personnel.

Ecolo souhaite créer les conditions d'une véritable politique de gestion positive des ressources humaines (GRH) juste, transparente et rationnelle.

Nos propositions

- 1 Renforcer la politique communale de gestion des ressources humaines.
- 2 Développer un esprit « orienté citoyen » dans l'administration pour que le citoyen se retrouve au centre des préoccupations de l'administration (accueil généraliste et spécialisé, politique d'information positive et accessible, attitude ouverte à la diversité des genres, des cultures et des orientations sexuelles).
- 3 Confirmer le cadre du personnel, inscrire les montants au budget et procéder au recrutement.
- 4 Réglementation des recrutements statutaires et contractuels qui permet de disposer d'agents qualifiés, stables et indépendants en position de défendre l'intérêt général. Pour cela, il est nécessaire que les emplois soient attribués en respectant des procédures objectives (appel public à candidatures, sélection confiée à un jury présidé par le chef du personnel et composé de membres extérieurs au personnel et aux mandataires communaux, afin de faire prévaloir la compétence des candidats, recrutement non-discriminatoire pour certaines catégories de personnes (étrangers, homosexuels, etc.). Certaines catégories de personnes peuvent par contre faire l'objet de discriminations positives afin de favoriser un rééquilibrage (hommes/femmes, handicapés, etc.).
- 5 Investir dans les infrastructures et mettre des outils de travail performants au service des citoyens (dont les Technologies de l'information et de la communication (TIC) à disposition des agents et services concernés).

AXE 2 – CENTRE VILLE

2.1 Introduction

Le Centre-ville de Nivelles manque de dynamisme. En conséquence il est délaissé par les badauds, par les commerçants et les développeurs d'activités commerciales et sociales. La Grand-Place échappe un peu à la morosité générale, essentiellement grâce à l'aménagement (réussi) et à la présence des nombreux établissements HORECA. La plupart des activités d'animation s'y passe d'ailleurs, ce qui est un signe.

Par contre la Rue de Namur, la Rue du Géant, la Place Emile de Lalieux éprouvent des difficultés.

La responsabilité est sans doute collective, mais il faut bien reconnaître que le développement du Centre Commercial a porté un grand préjudice à l'attrait du Centre.

Les responsables associatifs et politiques peuvent considérablement améliorer l'attractivité et le dynamisme du Centre.

Pour réaliser cela, le monde politique peut agir à plusieurs niveaux : l'infrastructure, l'animation ponctuelle et la gestion permanente. Il peut aussi favoriser l'émergence des nouveaux commerces.

2.2 Améliorer l'infrastructure dans le centre

Nos propositions

- 1 Le mobilier et l'éclairage urbains sont à améliorer et à adapter aux animations urbaines.
- 2 Des indications visuelles permettant d'informer et de renseigner les citoyens nivellois, les personnes de passage, les touristes d'un ou plusieurs jours sur les activités, les spécialités locales et les commerces spécifiques du centre-ville.
- 3 Des dispositifs protégeant les clients des intempéries amèneront les badauds à revenir dans le centre.

2.3 Professionnaliser l'animation

Tout le centre-ville mérite des animations de qualité, pas uniquement la grand-place. Des associations, spécialisées dans ce domaine, existent. Elles pourraient permettre de mieux gérer notre centre-ville et d'y apporter une meilleure organisation, coordination, publicité et de répartir celles-ci selon un agenda.

2.4 Attirer de nouveaux commerces

Le commerce du centre-ville vit des moments difficiles. L'extension du shopping, les loyers élevés, les charges financières, la difficulté d'accès aux commerces et le client qui déserte le centre-ville fragilisent nos commerçants.

Nos propositions

- 1 Aider financièrement les nouveaux commerçants.
- 2 Adapter les baux commerciaux qui avantagent trop les propriétaires.
- 3 Mettre des locaux à disposition, pour une durée déterminée, à des commerçants qui hésitent ou qui financièrement ont besoin d'un petit coup de pouce. L'usage de ces locaux peut aussi se faire de manière non-permanente pour des activités complémentaires.
- 4 Disposer de « marchés couverts » dans les espaces assez grands;
- 5 Adapter l'offre d'ouverture au retour des navetteurs SNCB et qui traversent Nivelles à l'heure où les commerces sont fermés.
- 6 Encourager les magasins hors centre-ville à avoir une succursale dans le centre.
- 7 Encourager le retour de magasins spécifiques et alimentaires.
- 8 Créer des espaces spécialisés pour encourager le retour des badauds.

2.5 Agir sur les commerces inoccupés

Trop de commerces restent inoccupés à Nivelles. Les propriétaires ne sont pas assez impliqués quant aux effets nocifs qu'engendre cette situation non seulement sur les habitants mais aussi sur la ville de Nivelles.

Nos propositions

- 1 Taxer les commerces inoccupés.
- 2 Motiver financièrement les propriétaires à ne jamais laisser les vitrines vides (artistes locaux, commerçants, ...).
- 3 Utiliser les vitrines vides pour annoncer une activité, une exposition sur Nivelles.
- 4 Faire appel à un collectif qui gèrera cette occupation ponctuelle.

2.6 Agir de manière permanente

Nos propositions

- 1 Réorganiser les échoppes du marché sur la rue de Namur, et rue du Géant en réalisant un nouveau cheminement.
- 2 Proposer de nouvelles formules pour attirer les touristes en augmentant l'offre d'hôtels et le nombre de chambres d'hôtes.
- 3 Aménager un espace pour les jeunes mamans: un espace pour allaiter, pour changer son enfant, un goûter à donner, une plaine de jeux, des toilettes publiques.
- 4 Offrir un espace garderie où les parents récupèrent leurs enfants après l'école et pendant qu'ils font leurs achats.
- 5 Aménager une plaine de jeux.
- 6 Développer une monnaie complémentaire locale.

2.7 Améliorer la sécurité piétonne et la fluidité des déplacements au centre-ville

L'accès au centre-ville est un gros frein au retour des clients dans les commerces et les services que propose la ville. Un plan de Mobilité permettant de sécuriser les trajets et d'accéder aisément au centre-ville encouragera les badauds à revenir au centre. Cette problématique est détaillée dans la partie Mobilité de notre programme (voir chapitre 3.2).

2.8 Améliorer les possibilités de garer son véhicule.

Se garer à Nivelles n'est pas une mince affaire et engendre un état de stress (risque de ne pas arriver à l'heure à son rendez-vous, dépasser le délai de l'horodateur,...). Les clients ne tirent aucun avantage à se rendre au centre-ville alors qu'au shopping le parking est gratuit et l'offre de place est conséquente.

Nos propositions

- 1 Améliorer l'accès au parking.
- 2 Indiquer en voirie le nombre de places disponibles dans les différents parkings.
- 3 Réduire les tarifs des parkings payants.
- 4 Permettre de payer après les achats et pas avant.
- 5 Avantager un client qui achète au centre par un prix plus avantageux de l'emplacement voiture.
- 6 Susciter le partage d'un emplacement parking privé avec le particulier qui ne l'utilise pas quand il est à son travail.

2.9 Plus spécialement pour les jeunes

Afin de les attirer en centre-ville et leur permettre d'y trouver leur place:

- 1 installer des infrastructures adaptées permettant la rencontre et le rassemblement (mobilier urbain adapté,...);
- 2 prévoir des infrastructures ludiques type Skate, roller, tables de ping-pong en dur,...;
- 3 installer des parcs publics, espaces verts dans le centre...

AXE 3 – MOBILITE ET ENVIRONNEMENT

3.1 Introduction

Le développement durable doit intégrer et combiner l'économie, le social et l'environnement.

Face aux tendances de plus en plus accrues de globalisation, Ecolo défend un développement local de l'économie. Créer un tissu économique de proximité, durable et non délocalisable permet de répondre aux besoins des citoyens, de limiter les coûts sociaux et environnementaux et de créer des emplois de qualité. Tout ce que crée l'économie doit être pensé comme une contribution au bien-être des générations actuelles, sans compromettre celui des générations futures. C'est cette recherche de sens que nous voulons donner à l'économie. Cela passe notamment par la création de biens communs.

Ainsi, l'espace économique doit être solidaire du système social. Pour redynamiser et développer le domaine économique, il faut absolument recourir à des mesures d'ordre social, culturel et environnemental.

Plusieurs leviers sont à la disposition de la commune pour la réalisation de sa politique économique de proximité: initiatives de soutien à l'emploi via les CPAS et la mission Régionale pour l'Emploi, aménagement du territoire qui peut soutenir les activités économiques, mise en valeur de la production et des commerces locaux, l'intercommunale de développement économique (IBW) dont Nivelles est membre.

Nivelles a des atouts en matière économique. Un zoning existant depuis des dizaines d'années, une situation géographique intéressante avec infrastructures routières et ferroviaires, un centre ville devenu plus attractif grâce à la rénovation de la Grand Place, un dynamisme local (initiative tel que le GACS) et une capacité de développement touristique.

Autre enjeu planétaire qui trouvera bien évidemment des concrétisations locales: le maintien de la biodiversité. Là aussi, la commune a un rôle important à jouer, pour inciter, montrer l'exemple (dans les espaces verts publics notamment) et contribuer à ce que chacun agisse à son niveau, dans son jardin.

3.2 Mobilité

Pour Ecolo, la mobilité a toujours été une priorité et doit être multiple. Elle est en effet indispensable, que ce soit pour dans nos déplacements pour faire nos courses, pour le bien-être de soi et sa famille (l'école, les loisirs, le sport, la culture,...), pour se rendre au travail.

Il est clair que l'évolution de Nivelles nous oblige à revoir nos modes de déplacements. Citons par exemple les heures de pointe en périodes scolaires qui congestionnent,

polluent Nivelles. Les problèmes engendrés sont: embouteillages, insécurité routière, dégradation de l'environnement et perte de convivialité.

Ecolo souhaite inverser cette tendance et rendre la priorité aux modes de déplacement durables, partagés et aux nouveaux modes actifs de déplacements. Pour Ecolo, il est nécessaire de redessiner l'espace public afin d'augmenter sa qualité environnementale et de permettre sa réappropriation par les usagers. Le renforcement de la convivialité et de la sécurité sont deux objectifs prioritaires qui nécessitent de mobiliser un ensemble de stratégies ...

Pour augmenter le partage et la convivialité, toutes les opportunités offertes par le code de la route seront valorisées: zones de rencontre, piétonnes ou semi-piétonnes, zones 30 ou résidentielles, rues réservées aux jeux, chemins réservés au trafic non motorisé, ...

LES PÔLES ATTRACTIFS

Il existe naturellement 4 pôles attractifs autour du Centre Ville qui drainent la population nivelloise et d'ailleurs:

- 1 la Dodaine (sport, loisirs, jeunesse, crèche),
- 2 les gares de bus et de trains,
- 3 les parkings (de délestage): Mont St Roch et Sotriamont, point Ravel,
- 4 le shopping de Nivelles.

Ces 4 pôles gravitent autour du point central le Centre Ville.

Nos propositions

3.2.1 LE PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ (PCM)

Mettre en œuvre l'actualisation du Plan Communal de Mobilité en accordant une priorité en premier lieu aux aménagements **piétons**, ensuite **cyclistes**, puis les **transports en commun** pour terminer par les **transports privés** (voitures, ...) (voir le principe S.T.O.P. de la fondation flamande pour la sécurité routière).

3.2.2 CONCEPT VILLE 30

Généraliser le concept **Zone 30** à l'agglomération pour en faire une **Ville 30**:

- 1 chaque rue est un espace citoyen où la priorité est l'espace destinés aux riverains (rues vertes);
- 2 interdire le trafic de transit dans les quartiers;
- 3 offrir des voiries vertes;
- 4 réduire la taille de la voirie carrossable au profit du reste: trottoir, espace convivial, bac à fleurs,...;

- 5 aménager les avenues et les chaussées (routes nationales) pour la mixité du trafic. Pistes cyclables séparées quand le trafic devient lourd et rapide.

3.2.3 POUR LES PIÉTONS

- 1 Assurer l'existence d'un trottoir dans chaque rue située dans un rayon de 1,5 km d'une école ou de la gare ou dans les zonings.
- 2 Élargir les trottoirs, situés sur un cheminement piéton important, dont la largeur est insuffisante.
- 3 Protéger l'intra-muros du trafic de transit pour ne laisser circuler que l'utilitaire : riverains, accès aux handicapés, livraisons, ... Offrir un air plus respirable aux riverains du centre-ville.
- 4 Offrir des alternatives aux déplacements scolaires (rangs piétons ou cyclables) pour éviter les kiss&ride dans la cours des écoles.
- 5 Assurer le confort et la sécurité des piétons et des PMR lors des traversées de chaussées fort fréquentées.
- 6 Développer le réseau piétonnier ou semi-piétonnier dans le centre ville tout en veillant au bon approvisionnement des commerces (création de zones de déchargement).
- 7 Réhabiliter des sentiers urbains.
- 8 Embellir les rues du centre.

3.2.4 POUR LES ROULANTS ACTIFS

- 1 Établir un schéma cyclable reliant les pôles principaux de la commune aux quartiers et villages (pôles secondaires).
- 2 Réaliser les aménagements de ce schéma cyclable:
 - a installer une signalétique propre pour les cheminements cyclables;
 - b peindre des marquages au sol pour attirer l'attention sur la présence potentielle de cyclistes;
 - c réaliser des pistes cyclables sur les voies rapides (plus de 30 km/h);
 - d sécuriser les points noirs du réseau.
- 3 Augmenter l'offre de parking vélo dans le centre, améliorer l'offre (la gare, le shopping, la Dodaine,...), aménager des box pour les familles de l'intra-muros et des quartiers (petites maisons ouvrières);
- 4 Soutenir les différents modes actifs de déplacement (de plus en plus électrique): gyropode, hoverboard, trottinette, ...;

- 5 Imposer un local de rangement dans les nouveaux projets d'immeuble;
- 6 Considérer la place du cycliste dans tout nouveau projet d'aménagement de voirie ou dans chaque projet de réaménagement sur base du schéma cyclable;
- 7 Prévoir des emplacements en suffisance dans le centre ville près des commerces pour permettre une réelle alternative au tout à l'auto;
- 8 Accompagner les établissements scolaires pour instaurer une dynamique de rang-vélo avec les enseignants, les associations de parents, ...;
- 9 Proposer le système Villo et blue bike.

3.2.5 POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

- 1 Augmenter l'offre en heure de pointe des lignes de bus (Zoning Nord, centre ville, gare des bus,...) de manière à permettre la traversée aisée de Nivelles.
- 2 Améliorer l'offre afin de répondre à une demande des villages jouxtant Nivelles.
- 3 Créer des navettes urbaines électriques (sans chauffeurs) pour desservir les plus gros quartiers (Willambroux, petit Baulers, Val de Thines, Amelinckx) et le centre-ville au plus proche des commerces, et circulant en site propre.
- 4 Équiper les arrêts d'abribus intelligents.
- 5 Équiper un maximum d'arrêts d'un abribus.
- 6 Créer une zone tarifaire urbaine à Nivelles et donc une carte qui permet de réduire le coût des transports de petite distance.
- 7 Établir des synergies avec les communes environnantes à propos des problématiques tels que les TEC, la future ligne RER etc. Gérer les nouveaux flux de circulation.
- 8 Clarifier et simplifier les horaires et itinéraires des bus et les rendre plus lisibles et mieux compréhensibles pour les usagers.
- 9 Proposer des bus moins polluants et moins bruyants ou des bus électriques.
- 10 Réaliser d'une carte reprenant les bus sur Nivelles selon des catégories (courtes distances "centre", moyennes distances "Nivelles et les villages", longues distances), en faire la promotion à la Commune et sur Internet.

3.2.6 POUR LES VOITURES

- 1 Favoriser et encourager le covoiturage (travail, école, intergénérationnel,...);
- 2 Augmenter l'offre de voitures partagées (la voiture des voisins, wibee,...);
- 3 Inciter financièrement (prime,...) les nivellois à abandonner leur voiture;

- 4 Diminuer la pression de trouver une place voiture pour les riverains du centre Ville en leur proposant des alternatives aux parkings;
- 5 Valoriser les parkings périphériques (accès, qualité, fléchage, publicité) du Mont St Roch, de la rue des Conceptionnistes, de l'Avenue Albert et Elisabeth;
- 6 Avoir des boulevards sans feu tricolore pour laisser la priorité au trafic (la circulation y est fluide mais pas rapide) et y augmenter l'offre de parking avec une visibilité précise des places disponibles pour éviter la circulation inutile;
- 7 Évaluer et améliorer le parcours de la navette Parking (trajet entre les parkings et le centre) et les délais d'attentes de celle-ci;
- 8 Créer une "*Consignes courses*" dans le centre ville pour y déposer ses courses à des moments ponctuels (jours de marché, braderie, brocante, ...) en lien avec transport de la navette Parking.

En outre, nous voulons aussi établir des synergies avec les communes environnantes à propos des problématiques de mobilité.

3.3 Aménagement du territoire et urbanisme

L'aménagement du territoire doit construire une vision, une stratégie pour la Ville afin de répondre aux défis du 21^e siècle formalisés dans l'agenda 21 adopté en 2014

L'objectif est de faire éclore une nouvelle prospérité, moins consommatrice d'espaces et de ressources et plus axée sur la qualité de vie et le développement des liens sociaux.

Cela implique d'accorder une grande attention à la conception et à l'agrément des espaces publics et du bâti ainsi qu'à la qualité de l'environnement et des paysages.

Créer un cadre de vie harmonieux et attirant nécessite évidemment de protéger le patrimoine culturel et naturel, d'assurer l'équilibre des fonctions collectives et privées, de garantir de la place pour tous et des espaces pour les activités, de favoriser une mobilité durable et de rapprocher les logements des lieux de travail ou inversement.

Sans oublier le fait que les espaces publics, comme les bâtiments, doivent être adaptés à tous, quels que soient le handicap éventuel, l'âge ou l'origine socioculturelle.

Les objectifs d'Ecolo en matière d'aménagement du territoire devront permettre de répondre aux défis du 21^e siècle, à savoir l'essor démographique, les changements climatiques, les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable, une nouvelle mobilité basée sur les déplacements doux, la cohésion sociale et le développement économique, la production en suffisance d'une alimentation de qualité, le maintien de la biodiversité et la restauration des écosystèmes.

Le projet d'Ecolo porte notamment sur l'utilisation judicieuse et la valorisation du territoire de la commune. Des espaces doivent être aménagés de manière à exploiter le potentiel des zones à urbaniser, en s'attachant à développer la proximité des services et une desserte efficace des transports en commun. Ecolo préconise des actions visant à

recentrer l'habitat autour de lieux de centralité et à réaffecter les friches industrielles telles que Arjo Wiggins et sur le site du Mt St Roch. Parallèlement, il faut stopper l'extension de l'agglomération pour permettre le maintien de l'agriculture et la ceinture verte.

Nos propositions

- 1 Concentrer l'habitat à proximité du centre ville (ex Val de Thines et Mt St Roch).
- 2 Poursuivre et intensifier l'action publique en matière de logement par le biais du plan d'ancrage communal.
- 3 Assurer une plus grande propreté de la Ville (rues, parc de la Dodaine, plaines de jeux, espaces verts, ...).
- 4 Prévoir des infrastructures de services à la population (par ex crèche, halte garderie) et favoriser l'implantation de commerces de proximité.
- 5 Assurer un plan communal de mobilité en fonction de la localisation de nouveaux logements.
- 6 Poursuivre la rénovation du centre de Nivelles, par l'augmentation des espaces verts (cf. chapitre lien environnement D3), la réaffectation des vieux chancres (ilot des Conceptionnistes) et la redynamisation du commerce (cf. chapitre 3).

3.4 Environnement

L'environnement a souvent été perçu comme un puits de ressources sans fond. Aujourd'hui, l'humain touche aux limites environnementales de la planète: nous entamons notre capital environnemental et les générations futures disposeront de moins de ressources pour satisfaire leurs besoins. Ecolo veut arrêter cette hémorragie, et promeut la durabilité forte, à savoir la volonté de conserver un patrimoine environnemental « socle », indépendamment des bénéfices ou pertes socio-économiques. On ne construira pas une société sur un désert environnemental. Toute la politique communale doit donc être guidée par la conservation de notre patrimoine naturel, voire même son réinvestissement.

La COP 21 a ciblé la lutte contre le réchauffement climatique comme un des enjeux majeurs des prochaines années. Si nous voulons garder une planète viable, pour nous, pour nos enfants, des mesures doivent être prises dans les entreprises, les logements, les commerces, les transports ... Et il est clair que c'est seulement avec une forte implication des communes que les objectifs fixés par la COP 21 et la Région wallonne pourront être atteints.

3.4.1 QUELLES MESURES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT?

L'éducation à l'environnement

La commune peut promouvoir différentes activités destinées à sensibiliser la population et particulièrement les jeunes aux différents enjeux d'une gestion durable de l'environnement. Ainsi elle peut encourager, avec l'aide de l'éco-conseiller(e):

Nos propositions

- 1 Des activités de sensibilisation à l'environnement (jeux, théâtre action, expériences,...).
- 2 Le développement, dans les écoles, de projets environnementaux tant au niveau du fonctionnement de l'école que dans la pédagogie dispensée.
- 3 La poursuite de campagnes « commune propre »/« quartiers propres »/« écoles propres » en partenariat avec les habitants des quartiers, les étudiants, les enseignants, les mouvements de jeunesse, etc
- 4 Informer et expliquer aux écoles l'utilité d'un PCDN, les impliquer dans des projets.
- 5 Sensibiliser les Pouvoirs organisateurs des écoles à l'utilisation rationnelle de l'énergie aux modes d'énergie.
- 6 Proposer un thème inter-réseau comme les déchets, les oiseaux, les mares, l'alimentation, le forum des sciences, ...
- 7 Informer les citoyens sur l'arrêt de l'utilisation des pesticides.

Le soutien de la commune au PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature)

Le conseil communal a décidé la mise en place d'un PCDN sur Nivelles. Il fixe les éléments de la politique de développement durable à mettre en œuvre à l'échelle de la commune et assure la mise en place d'un processus participatif sur des actions telles que (la protection et l'aménagement des sites, le dialogue citoyens/agriculteurs, la réhabilitation des sentiers, les zones humides, les opérations batraciens, les abeilles etc

Nos propositions

- 1 Donner des moyens aux différents projets des groupes du PCDN et les valoriser par une information plus large auprès de la population, des entreprises (création d'un site Internet) notamment par la maison de la participation (voir chapitre 1.4 Participation proposition 2).

- 2 Favoriser les différents projets du PCDN en partenariat avec d'autres secteurs sur un même thème par une animation sur la place publique (Grand-Place, parcs, Place Émile de Lalieux, zoning).
- 3 Renforcer les liens entre la dynamique du PCDN, les différents acteurs associatifs nivellois et les services communaux d'aides aux personnes.
- 4 Intégrer la réflexion et l'action du PCDN dans les différentes instances de concertation communale, et notamment la CCATM, afin d'établir un lien entre aménagement du territoire et biodiversité.

La protection et le développement du patrimoine naturel

La verdure en ville favorise la dépollution de l'air, l'absorption des bruits, la gestion de l'eau de pluie, atténue les surchauffes en été et les fluctuations d'humidité. Elle participe au sentiment de bien-être...

Elle rend la vie plus agréable dans l'espace public mais aussi dans son logement.

La politique de logement est évidemment capitale (voir chapitre xx). Nivelles ne peut ignorer la pression démographique en augmentation dans le Brabant wallon et en Wallonie. Ecolo préconise une densification de l'habitat dans les lieux de centralité, à savoir à proximité des administrations publiques, des écoles, des gares, des arrêts de bus etc.... Bref, dans le centre Ville. A Nivelles, nous vivons dans une ville concentrique qui favorise de ce développement. De plus, la fermeture des industries (BN en 1989 et Arjo Wiggins en 2017) nous laissent et des chancres urbains. Les zones d'habitat sont définies au plan de secteur et Ecolo ne veut pas y déroger afin de préserver la ceinture verte, chère aux nivellois.

Évidemment, notre ville s'est développée d'une manière très « minérale ». Au fur et à mesure de sa croissance, des ilots de nature ont été absorbés et remplacés par des bâtiments.

Citons: l'extension du zoning, la Campagne du Petit Baulers, les résidences du Chemin Coparty. D'autres projets vont encore réduire ces poumons verts, qu'ils aient été aménagés ou non pour le public. Ecolo veut rétablir un équilibre entre la construction de logements et le déploiement de nouveaux espaces verts dans ces nouveaux lotissements. Ces projets qui s'annoncent (Mt St Roch et Val de Thines) doivent intégrer cette vision.

Les comités de quartier se mobilisent aussi pour assurer le développement vert de leur environnement. Par exemple, les habitants du quartier St Jacques et du Petit Baulers ont déjà réalisé plusieurs aménagements avec le soutien de la Ville tel que l'installation de bacs potagers. Ainsi, dans le quartier Saint-Jacques, des habitants ont déjà commencé à végétaliser et à installer des bacs de comestibles. Ce quartier touristique, presque semi-piétonnier, est un éco-quartier en devenir et aussi une zone de réalisations et d'initiatives citoyennes. Il contribuera, en partageant ses idées, à l'essor de ce type d'habitat dans la cité aclole.

3.4.2 LES ESPACES VERTS

NIVELLES VERTE, "BIEN-VIVRE ET BIEN-ETRE"

Re-développer la végétalisation dans la ville, n'est pas un effet de mode, ni un luxe, mais bien une nécessité!

La verdure en ville favorise la dépollution de l'air, l'absorption des bruits, la gestion de l'eau de pluie, atténue les surchauffes en été et les fluctuations d'humidité. Elle participe au sentiment de bien-être...

Elle rend la vie plus agréable dans l'espace public mais aussi dans son logement.

La politique de logement est évidemment capitale (voir chapitre 5.3). Nivelles ne peut ignorer la pression démographique en augmentation dans le Brabant wallon et en Wallonie. Ecolo préconise une densification de l'habitat dans les lieux de centralité, à savoir à proximité des administrations publiques, des écoles, des gares, des arrêts de bus etc.... Bref, dans le centre Ville. À Nivelles, nous vivons dans une ville concentrique qui favorise ce développement. De plus, la fermeture des industries (BN en 1989 et Arjo Wiggins en 2017) nous laisse des chancres urbains. Les zones d'habitat sont définies au plan de secteur et Ecolo ne veut pas y déroger afin de préserver la ceinture verte, chère aux Nivellois.

Évidemment, notre ville s'est développée d'une manière très « minérale ». Au fur et à mesure de sa croissance, des ilots de nature ont été absorbés et remplacés par des bâtiments.

Citons: l'extension du zoning, la Campagne du Petit Baulers, les résidences du Chemin Coparty. D'autres projets vont encore réduire ces poumons verts, qu'ils aient été aménagés ou non pour le public. Ecolo veut rétablir un équilibre entre la construction de logements et la déploiement de nouveaux espaces verts dans ces nouveaux lotissements. Ces projets qui s'annoncent (Mt St Roch et Val de Thines) doivent intégrer cette vision.

Les comités de quartier se mobilisent aussi pour assurer le développement vert de leur environnement. Par exemple, les habitants du quartier St Jacques et du Petit Baulers ont déjà réalisé plusieurs aménagements avec le soutien de la Ville tel que l'installation de bacs potagers.

Ainsi, dans le quartier Saint-Jacques, des habitants ont déjà commencé à végétaliser et à installer des bacs de comestibles. Ce quartier touristique, presque semi-piétonnier, est un éco-quartier en devenir et aussi une zone de réalisations et d'initiatives citoyennes. Il contribuera, en partageant ses idées, à l'essor de ce type d'habitat dans la cité aclole.

« Re-végétaliser » la ville.

Nos propositions

- 1 Encourager les initiatives visant à fleurir les façades et les pignons, avec des mesures pour induire des voies agréables mais aussi faciles d'accès aux usagers faibles (piétons, poussettes, tribunes et chaises roulantes). Les vélos devraient aussi avoir des circuits à la fois utilitaires et agréables notamment pour favoriser le tourisme même au centre de la ville.

- 2 Aménager des sols perméables, entre autres dans les parkings, pour réduire la charge des collecteurs d'eau de pluie et de limiter l'accumulation de chaleur dans les structures minérales. Le placement de citernes pour récolter l'eau de pluie doit être exigé dans les futures habitations. L'installation de citernes sous les voiries publiques sera aussi étudiée.
- 3 Programmer la végétalisation sur l'ensemble du centre. Nivelles dispose de beaucoup d'espaces verts. Le magnifique Parc qui fait l'objet de toutes les attentions des services communaux ne compense pas tout. Si les villages (Baulers, Monstreux, Bornival et Thines) permettent à leurs habitants de se trouver immerger dans la nature, il n'en n'est pas de même à Nivelles-Ville.
- 4 Protéger des espaces adaptés à une nature plus sauvage. Pour introduire plus de bio-diversité, ces espaces adaptés doivent exister à plusieurs endroits même dans l'enceinte du Parc. Ceci sera inclus dans les nouveaux projets d'urbanisme.
- 5 Développer des espaces de verdure, protégés de la circulation, agrémentés d'arbres, de préférence avec une aire de jeux de telle sorte que chaque habitant de la ville puisse accéder à ces "poumons" à moins de 500 mètres de chez eux. Cette distance correspond à un déplacement à pied de l'ordre de 10 minutes. La dimension optimale de telles zones seraient de l'ordre de 500 m². Ces espaces doivent permettre à chaque riverain de s'extraire aussi bien de son horizon de briques, de béton que de la circulation. Ils favoriseraient la convivialité et chacun pourrait participer au développement de ces espaces communs. Par exemple, l'étude pour l'aménagement du square Delcroix devra prévoir la création d'un jardin condimentaire.
- 6 Développer le parc de la cité Maillebotte. L'arrêt du Tour, entre autre, a permis de le faire connaître à beaucoup de Nivellois mais aussi de faire constater sa nécessaire amélioration.
- 7 Réaliser une étude de faisabilité avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur la mise à disposition du public, selon des modalités à étudier, du parc situé au Sud des bâtiments de HE²B (Ancienne Ecole Normale). Cet endroit pourrait correspondre aux besoins des centaines d'habitants des immeubles collectifs Aiglon, Coparty, avenue de Centenaire, ...
- 8 Développer des éco-quartiers (comme les éco-projets : îlots Saint-Roch) en extra et intra-muros. Vu l'impact de la pollution atmosphérique et les changements climatiques, ces éco-quartiers seront indispensables à l'avenir pour une meilleure qualité de vie. Ils auront des rôles importants à différents niveaux: bien-être et santé (dépolluants, air hydraté, moins de nuisances sonores et d'incivilités, donc moins stressant ...); ce mode de vie renforce la cohésion sociale (plus de lien, moins de personnes isolées...); moins énergivore (isolation par les végétaux...); renforcement de la biodiversité (beaucoup de variété de plantes, d'arbres, buissons...); protection face aux canicules, tempêtes, inondations ainsi que d'ajouter du charme et de l'esthétisme (attrait touristique renforcé...).

- 9 Permettre aux habitants de participer activement à l'aménagement de leurs espaces de vie (inclusion des riverains dans le plan d'aménagement des quartiers périphériques)

3.4.3 LA GESTION DE L'EAU

Jadis, l'eau éliminait elle-même sa pollution par autoépuration naturelle.

Aujourd'hui, soumise au développement industriel et urbain et à l'emploi massif de produits chimiques (pesticides, engrais, détergents), l'eau est trop souvent menacée d'asphyxie. L'abondance des déchets et des produits toxiques quotidiennement déversés dans les cours d'eau représente un péril d'autant plus grave que, loin de stagner, la consommation d'eau et le rejet d'eaux usées progressent de jour en jour.

La commune doit s'engager dans des actions de prévention et de sensibilisation des habitants. En effet, protéger l'eau n'est pas réservé aux techniciens et aux spécialistes. Sur son lieu de travail, ou dans son foyer, en ville ou à la campagne, chacun doit être conscient de sa responsabilité et de son devoir de solidarité. Par quelques petits gestes, chacun peut contribuer à la bonne santé de l'eau et cela à trois niveaux:

- 1 le contenu des rejets aqueux,
- 2 les économies en matière de consommation d'eau,
- 3 une bonne connaissance des installations privées que l'on utilise.

Ecolo souhaite que Nivelles, poursuive et amplifie ses efforts dans la démarche de Contrat de Rivière de la Senne et de ses affluents. Afin d'améliorer la participation et la sensibilisation, cette action doit s'inscrire dans la dynamique de la future maison de la citoyenneté et de la participation (une liste en collaboration avec le Contrat de Rivière reprenant tous les points noirs sur Nivelles a été réalisée. Des rencontres avec la Ville ont permis d'améliorer la qualité des eaux mais il faut rester vigilant et surveiller que ces points noirs ou d'autres ne réapparaissent).

Le plan anti-inondation adopté en 2017 devra être concrétisé afin de limiter un maximum les coulées de boues et ses conséquences désastreuses. Les ZIT (zones d'immersion temporaire) seront construites dans les plus brefs délais.

3.4.4 LA GESTION PRÉVENTIVE ET DYNAMIQUE DES DÉCHETS

Nos propositions

Dans le domaine du recyclage, outre le parc à container bienvenu pour encourager le tri des déchets, la commune pourra également:

- 1 favoriser le compostage et le recyclage par des collectes en porte-à-porte des déchets de cuisine, de jardin et de verre;

- 2 valoriser les ressources de biomasse et la partie organique des déchets ménagers, soit par compostage, soit par biométhanisation, sous forme d'énergie ou de compost utilisable en horticulture ou en agriculture;
- 3 veiller particulièrement au traitement et à la gestion des déchets dangereux par les intercommunales;
- 4 veiller à ce que le secteur des vêtements de seconde main reste prioritairement un secteur de l'économie sociale (Terre, Oxfam-Solidarité, Petits Riens, Emmaüs,...).

Le recyclage a aussi ses limites: la tendance dans la plupart des pays du Nord est plutôt à une augmentation régulière du volume des déchets par personne et par jour. Il importe donc de limiter en amont la production des déchets.

La commune peut être un acteur dans la sensibilisation de ses propres services et de ses habitants aux actions de prévention simples et applicables facilement:

- 1 remplacer des sacs plastiques par des sacs à usage multiples,
- 2 boire l'eau du robinet,
- 3 préférer les boissons dans un emballage en verre,
- 4 choisir les produits qui ont le moins d'emballages,
- 5 acheter des lampes à économie d'énergie,
- 6 préférer le papier aux matières plastique.

D'autres initiatives exemplaires pourront être entamées par la commune comme:

- ✓ généraliser le papier recyclé dans les services communaux et le privilégier lors de la conclusion d'achat l'usage de matériaux respectueux de l'environnement (cf. produits d'entretien biodégradables avec emballage réutilisable ou matériaux de construction).

Ecolo propose de mettre en place à Nivelles une **ressourcerie**, faisant suite à la dynamique du Repair café menée par des citoyens.

3.4.5 ÉCONOMIE SOCIALE

Promouvoir l'économie sociale et le lien social comme moteurs du développement local durable

L'économie sociale permet principalement de replacer l'homme au centre des préoccupations économiques et propose de cette manière une conception alternative à l'économie dite classique. Elle regroupe ainsi les activités exercées par des sociétés (principalement des coopératives et des associations) dont l'éthique se traduit par différents principes: une finalité de service (l'entreprise d'économie sociale est en elle-même, un service rendu à ses membres ou à la collectivité et non un outil de rapport financier), une autonomie de gestion (développer des relations harmonieuses et autonomes vis-à-vis des pouvoirs publics et du secteur privé), un processus de décision démocratique et participatif et une primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Nos propositions

- 1 Soutenir la création d'entreprises d'économie sociale.
- 2 Permettre aux entreprises d'économie sociale de soumissionner aux marchés publics, en incluant les clauses sociales dans les cahiers des charges de la Ville.
- 3 Développer les services à l'entraide, notamment intergénérationnelle, et les services de proximité.
- 4 Soutenir les systèmes d'échange local (SEL).
- 5 Promouvoir les potagers groupés via la mise à disposition de terrains communaux.
- 6 Création d'une **Ressourcerie**, à l'instar des initiatives de Namur et d'Ottignies (*Ressourcerie de la Dyle*). Ces ressourceries sont nées de la nécessité d'inventer des solutions alternatives à l'enfouissement en décharge des déchets encombrants ménagers. Des formules de transports gratuits d'encombrants des particuliers à destination de la ressourcerie doivent être étudiées si ceux-ci ne disposent pas d'autres alternatives.

3.4.6 LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

L'équilibre entre l'être humain et son environnement conduit naturellement Ecolo au respect des animaux et à leur bien-être, notamment sur Nivelles. La gestion des animaux errants, les événements impliquant des animaux tel que la foire agricole, les animaux qui sont proposés à la vente lors des marchés communaux et les cas de maltraitances requérant l'intervention de la police sont du domaine communal.

Nos propositions

- 1 Améliorer la formation de la police sur la législation existante en matière de bien-être animal. Une cellule ou un agent sera le référent et l'interlocuteur privilégié avec la population nivelloise afin de répondre de manière efficace et prendre les mesures nécessaires.
- 2 Stériliser les chats errants et d'encourager les particuliers à faire de même à travers une campagne de sensibilisation. Trop de chats se retrouvent dans les refuges et sont euthanasiés étant donné leur état déplorable (maladies, faim, froid,...).
- 3 Interdire les animaux dans les attractions ou comme prix d'une loterie (exemple: les manèges à poneys où ceux-ci passent leur journée à tourner en rond).
- 4 Développer une gestion douce de la prolifération des pigeons en proposant des pigeonniers contraceptifs.
- 5 Opter pour des feux d'artifice à bruit contenu, lors de feux organisés par la commune, ceci afin de diminuer l'angoisse pour les animaux.
- 6 Développer en partenariat avec les écoles, des projets éducatifs pour éveiller et renforcer la prise en considération du bien-être des animaux, en mettant l'accent sur les valeurs d'empathie et de respect envers le monde du vivant.
- 7 Proposer des logements publics, animaux admis (CPAS, Maison de repos,...) aux personnes possédant un animal de compagnie.
- 8 Veiller au respect de la loi interdisant la vente d'animaux de compagnie sur les marchés pour empêcher les achats impulsifs qui portent souvent préjudice au bien-être animal.

3.5 Les relations entre économie et environnement

DÉVELOPPEMENT D'ÉCO-ZONINGS

Nos propositions

- 1 Susciter l'émergence d'idées ou d'activités nouvelles autour de l'économie verte et les diffuser.
- 2 Maximiser les synergies potentielles entre PME et indépendants en matière d'énergie et d'environnement (notamment la prévention et le recyclage des déchets industriels non toxiques).

- 3 Analyser les besoins en sous-traitance des entreprises et des commerces et développer des politiques pour attirer ces activités.
- 4 Favoriser le développement de filières productives à faible impact via une gestion durable et socialement responsable des Zones d'Activités Économiques (ZAE), en concertation avec les intercommunales de développement économique et les Régions.
- 5 Localiser les entreprises de telle sorte que l'énergie nécessaire au transport de personnes et de biens soit minimale: le long des voies d'eau, de lignes de chemin de fer ... Une autre façon de réduire l'impact environnemental est de promouvoir l'économie de fonctionnalité: les consommateurs achètent un service (un service de déplacement par exemple) plutôt qu'un produit (une voiture); les communes peuvent initier cette transition écologique à travers les cahiers des charges et via les agences de développement local.

Les **éco-zonings** font partie des moyens de réduire l'impact environnemental.

3.6 Développement du tourisme

Le Tourisme est un secteur essentiel au développement de la Ville. Si les articulations avec le musée, la culture sont évidentes, sa dimension économique n'échappe à personne. L'avenir est au développement conjoint entre le Tourisme et le commerce dans le centre ville (cf. chapitre centre ville). Des actions volontaristes de promotion du Tourisme doivent être menées par les acteurs locaux, tel que l'OTN, le musée, Nivelles commerces, etc. Évidemment, l'acteur public a un rôle essentiel à assumer dans la coordination des actions et l'impulsion des moyens.

Nos propositions

- 1 Renforcer le cadre du personnel de la Ville et y créer un département Tourisme.
- 2 Soutenir l'Office du Tourisme de Nivelles dans l'exercice de ses missions définies par la Région wallonne, notamment en lui assurant les moyens nécessaires.
- 3 Organiser de nouveaux événements touristiques mettant en valeur le folklore de Nivelles et ses villages.
- 4 Intégrer des actions de patrimoine en synergie avec l'échevinat de la mémoire nivelloise.
- 5 Assurer un développement des infrastructures touristiques de la Ville : mise en Tourisme de la Collégiale, installation d'une aire de motor-homes, améliorer la signalétique touristique.
- 6 Poursuivre les efforts en matière de Tourisme vert : circuits vélos, promenades pédestres, promotion de la ceinture verte.
- 7 Développer l'offre d'hébergement: hôtel et chambres d'Hôtes.
- 8 Implanter une auberge de jeunesse à Nivelles (cf. chapitre Jeunesse).

3.7 Agriculture

Le développement d'une économie de l'agriculture passe par une valorisation de la production agricole locale, respectueuse des ressources naturelles. Elle doit renforcer les relations entre les agriculteurs et les consommateurs et permettre à l'agriculteur de vivre de son travail. Pour ce faire, on ne peut qu'établir des liens entre agriculture locale et la promotion d'une alimentation plus saine

Dans notre société actuelle où la malbouffe et la surconsommation sont omniprésentes, il est essentiel de retrouver le chemin vers une nourriture saine et durable pour le bien-être de chacun et de la planète.

Et pour bien manger, il est essentiel de consommer des produits de qualité provenant d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Le rôle d'une commune est crucial pour y favoriser le développement de circuits courts

Nos propositions

- 1 Favoriser l'accès de tous à une alimentation durable et de qualité (promotion d'une alimentation saine dans les écoles, les crèches, les maisons de repos, soutenir la transition vers une alimentation durable dans les lieux de restaurations publics, accès permanent à l'eau potable dans les écoles, encourager la réduction de la consommation de viande, ...).
- 2 Concevoir la commune comme un relais pour aider les petits producteurs à mutualiser forces et besoins via le soutien à la création de coopératives ou la mise en réseau des producteurs/distributeurs/consommateurs.
- 3 Soutenir le développement de groupes d'achat collectif et solidaires (GACS) par le soutien au développement des comités de quartier.
- 4 Encourager la rencontre et la connaissance entre agriculteurs, citoyens et consommateurs ; par exemple par une orientation de la Foire agricole vers la promotion des circuits courts.
- 5 Favoriser l'agriculture locale sur les marchés.
- 6 Inclure les agriculteurs nivellois dans la réalisation des différentes actions.
- 7 Intégrer l'alimentation de qualité dans les activités patrimoniales, culturelles et touristiques (sensibiliser le secteur de l'Horeca à l'alimentation durable, insérer dans les guides touristiques des signalétiques visant à valoriser les projets et acteurs locaux en alimentation durable, ...).
- 8 Encourager et soutenir le maraichage individuel, collectif ou pédagogique (promouvoir les potagers collectifs ou les jardins groupés, développer les potagers, les mares, les vergers, les ruchers à vocation pédagogique, intégrer les potagers solidaires et l'alimentation durable dans les Plans de cohésion sociale, ...).

- 9 Favoriser le développement de mesures agro-environnementales et stimuler les meilleures pratiques agricoles pour préserver le maillage écologique (informer les agriculteurs au sujet des mesures agro-environnementales, mettre en œuvre ou, stimuler le partage d'expériences, d'informations et de matériel en lien avec les meilleures pratiques agricoles, ...).
- 10 Passer des contrats avec les agriculteurs pour la gestion des paysages, de la biodiversité, des espaces naturels, des bords de voiries, la fourniture d'énergies renouvelables, la lutte contre les inondations, le déneigement, l'entretien des haies et fossés, ...

3.8 Énergie

Eco-consommation, production et stockage local d'énergie

En matière de gestion de l'énergie, tous les partis politiques ont intégré les idées promues par ECOLO depuis son origine en 1980. C'est déjà un résultat prometteur. Mais, aujourd'hui, comme les médias nous le répètent régulièrement, il y a urgence. Et peu de partis traduisent leurs belles intentions écologistes en actes.

Cela génère des tensions sur les marchés de l'offre et de la demande avec des conséquences sociales importantes: la proportion des revenus consacrée à l'énergie est trop élevée pour les bas revenus qui connaissent des conditions de vie de plus en plus précaires. L'énergie, entre autres, est en ce sens devenue une question sociale du XXI^e siècle.

La Belgique doit donc accroître considérablement son indépendance énergétique par rapport aux énergies fossiles dont le coût ne cessera de croître malgré quelques « embellies » passagères; en commençant par augmenter l'efficacité énergétique au bénéfice de toutes les catégories de la population (ce qui constitue un potentiel énorme pour le pays) tout en développant largement, en parallèle, les énergies renouvelables.

A Nivelles, des actions concrètes ont toutefois déjà porté leurs fruits sous l'impulsion des représentants ECOLO dans la majorité. La construction du parc éolien « Les Vents d'Arpes » (LVDA) qui produit l'équivalent de la consommation électrique de 8 000 ménages nivellois par an en est un parfait exemple. Ce projet phare n'est pourtant qu'un début et montre notre détermination à faire de Nivelles une ville **100% énergie renouvelable en 2050 en prenant donc l'avance sur la Région Wallonne** qui le souhaite pour l'ensemble de ses communes à l'horizon 2050.

Par ailleurs, Nivelles s'implique dans le projet Pollec3, subsidié par la Wallonie et l'Europe ; projet qui consiste, en première instance, à réaliser un plan d'action « climat » pour Nivelles.

A l'instar des 331 communes belges déjà signataires, Nivelles adhérera également à l'initiative de la commission européenne destinée à atteindre, entre autres, l'objectif de réduction de 40% des gaz à effet de serre d'ici à 2030: *la Convention des Maires*.

Dans le contexte décrit ci-avant, le programme d'ECOLO Nivelles en matière d'énergie s'articule autour de **trois axes principaux**:

- 1 réduire les consommations inutiles,
- 2 produire et stocker l'énergie, localement, à l'aide de sources soutenables,
- 3 informer et soutenir les citoyens et, principalement, les jeunes.

3.8.1 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS INUTILES

Nos propositions

- 1 L'isolation thermique des bâtiments tant publics que privés. Nivelles attribue déjà des primes à l'isolation mais l'effort doit être prolongé et amplifié.
- 2 Le renouvellement des systèmes d'éclairage public en remplaçant les points lumineux par des dispositifs à LED (diodes électroluminescentes). De plus, ces éclairages seront équipés systématiquement de « dimmer » permettant d'adapter l'intensité lumineuse en fonction de la présence effective de personnes/véhicules dans l'environnement concerné (sauf pour ce qui concerne l'éclairage de sites dangereux ou d'intérêt touristique).
- 3 La mise à disposition, au centre-ville et dans les parkings périphériques de Nivelles, de bornes électriques pour la recharge de vélos, motos et voitures électriques; ceci afin d'éviter la consommation d'énergie fossile.
- 4 Les réseaux de chauffage urbains à l'aide de chaudières permettant, entre autres, le chauffage à l'aide de biomasse locale (bilan carbone nul).
- 5 La poursuite de la programmation des travaux à effectuer pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics. Par exemple, la rénovation de l'Hôtel de Ville a déjà permis une meilleure isolation et un confort acoustique. Ceci doit être réalisé dans tous les bâtiments communaux.
- 6 La préoccupation énergétique dans tous les cahiers des charges (véhicules, matériel électrique, travaux, etc.) et l'utilisation de toutes les aides régionales et fédérales existantes dans ce sens.
- 7 La prise en compte de la dimension « énergie et réduction des émissions de CO₂ » dans l'exécution du Plan de mobilité (aménager en priorité les cheminements piétons et cyclistes), l'octroi des permis d'environnement, de lotir et d'urbanisme.
- 8 Dans le secteur des entreprises, selon l'importance et la nature de celles-ci, il conviendra de favoriser la cogénération, d'inciter à la désignation d'un responsable énergie et de faire inclure la description des mesures prévues pour réduire l'impact énergétique dans la notice d'incidences lors de l'introduction de permis d'urbanisme.
- 9 A l'instar de la ville de Bruxelles, faire de Nivelles une des premières villes wallonnes certifiée ISO50001 pour la gestion optimale et en constante amélioration de l'énergie.

3.8.2 PRODUIRE ET STOCKER L'ÉNERGIE, LOCALEMENT, À L'AIDE DE SOURCES SOUTENABLES

Nos propositions

- 1 Le stockage devra être une priorité afin de permettre le déploiement des énergies renouvelables. Ecolo Nivelles entend promouvoir des solutions de stockage collaboratif (au niveau des quartiers desservis par un même transformateur de distribution) et ce, tant pour le stockage journalier que pour le stockage saisonnier.
- 2 Le grand éolien doit être promu pour atteindre, au plus tard en 2050, une production équivalente à la consommation d'électricité totale domestique et industrielle sur Nivelles. Celle-ci s'élève à +/- 200 GWh par an ce qui correspond à 6 parcs éoliens semblables à celui de Vents d'Arpes (=> au minimum : 24 éoliennes de 3,5 MW sur le territoire). Pour la prochaine mandature Ecolo s'engage à promouvoir d'autres parcs éoliens à Nivelles en veillant à l'implication des citoyens qui disposeront d'une participation effective dans le capital de la société d'exploitation au moins égale à celle du parc « Les Vents d'Arpes » inauguré récemment (30% de participation).
- 3 La production d'énergie au niveau résidentiel à l'aide de capteurs photovoltaïques doit être intensifiée, en lien avec le stockage de l'énergie (voir ci-avant).
- 4 La production d'énergie au niveau résidentiel doit être également développée en utilisant de capteurs thermiques mais uniquement lorsque l'application s'y prête (forte consommation de chaleur en été – chauffage de piscine par exemple). En effet, cette technologie tend à être supplantée par le photovoltaïque, beaucoup plus efficace en toute saison et plus facile à mettre en œuvre et à maintenir.
- 5 La production d'énergie par biométhanisation est également envisageable dans la mesure où le tissu urbain voire industriel est à même de valoriser l'énergie thermique. La capacité de production d'énergie devra toutefois être en rapport avec la capacité de production locale ou régionale des intrants.
- 6 L'accroissement des primes pour encourager de nouvelles démarches et des projets innovants (installation de panneaux solaires, isolation des bâtiments etc..) qui peuvent se combiner avec les subsides régionaux.

3.8.3 INFORMER ET SOUTENIR LES CITOYENS ET, PRINCIPALEMENT, LES JEUNES.

Nos propositions

- 1 L'organisation et le soutien aux actions d'information, de sensibilisation et de formation de tous et toutes (habitant-e-s et personnel communal) et en particulier des jeunes via les écoles.
- 2 Le soutien aux initiatives et projets d'énergie renouvelable (éolien, biomasse, bio méthanisation, photovoltaïque,...) Ces projets sont conditionnés à une participation citoyenne en s'inspirant des normes wallonnes sur le développement éolien.
- 3 Le soutien à toute initiative privée, publique ou citoyenne visant à promouvoir le stockage de l'électricité et ce, tant pour le stockage journalier que saisonnier.

AXE 4 – VIVRE ENSEMBLE

4.1 Des actions sociales d'inclusion

L'UNION FAIT LA FORCE.

Tous ensemble, en un système articulé, riche de nos diversités croisées, nous serons toujours plus forts que la simple juxtaposition de nos individualités.

C'est convaincu de cela que nous voulons développer des actions sociales qui favorisent le lien entre tous, que nous soyons jeunes, vieux, migrants, valides, invalides, adultes, enfants, adolescents, sportifs, artistes, etc. Nous voulons élaborer une culture commune, ouverte et accueillante, qui soit le ciment social qui nous unit et nous rend solides face aux vicissitudes de l'existence.

Notre environnement, nos milieux de vie, tous ces espaces du quotidien sont autant d'opportunités de rencontre et de solidarité que la Ville se doit de consolider et d'entretenir mais aussi d'adapter, de faire évoluer voire d'initier et de créer. Des contextes facilitateurs et favorisant sont propres à susciter et à renforcer ce sentiment d'inclusion, de faire partie d'un tout auquel chacun participe et qui réciproquement se préoccupe de chacun. Un vivre ensemble participatif et altruiste.

Pour concourir à cette finalité, les acteurs politiques peuvent agir en intervenant tant sur divers publics cibles que sur différents milieux de vie, de façon cohérente et convergente, prenant en compte leurs spécificités respectives : les personnes vieillissantes, la jeunesse, les personnes en situation de handicap, le sport, la culture, ...

C'est ainsi que nous voulons promouvoir davantage les aménagements urbains dans la ville, les villages et les quartiers. Cela passe par l'installation d'aires de jeux dans les espaces verts, de mobiliers urbains (bancs, tables, toilettes, espace « bébé », etc) dans les lieux extérieurs de rencontre, d'emplacements de parkings pour les vélos, poussettes et autres engins légers, de mobilier sportif urbain et public, de rampes d'accès et portes adaptées, ...

Tous ces espaces aménagés et accessibles sont autant d'invitations à ce que les nivellois descendent dans les rues, habitent ces lieux publics, et, par des rencontres répétées, y créent du lien, de la solidarité et un plaisir de vivre ensemble.

Nous voulons également soutenir les nouvelles initiatives, tant qu'assurer le maintien, des établissements d'horeca dans différents lieux de cette vie collective. Une diversité de l'offre, tant dans la formule que dans les espaces (ex. : maison des jeunes, thés dansant, maison de la participation, cafétérias de club sportif, etc), est de nature à favoriser et consolider ces rencontres sociales, cette élaboration d'une culture commune.

Par ailleurs, nous voulons intensifier les politiques axées sur l'accompagnement ambulatoire pour les populations aînées.

Dans le même sens, des politiques impulsant des approches davantage individualisées ainsi que des démarches plus proactives seront développées afin d'accompagner ceux, toujours plus nombreux, que les démarches administrativo-administratives rebutent voire excluent, pour des raisons sociales, sanitaires (santé mentale notamment) ou en encore simplement par perte de sens.

Plus particulièrement, nous voulons favoriser les associations qui font de la réinsertion professionnelle par des politiques de promotion et de prospection auprès des employeurs privés. Une réelle démarche orientée « marketing », par des professionnels du domaine, nous paraît essentielle, en complémentarité de (et en collaboration étroite avec) l'accompagnement social mené par les intervenants sociaux.

Nous voulons en outre demeurer attentifs à une accessibilité de l'offre de logements sur le territoire de la commune. Faire que la localité conserve ses habitants, dans leur diversité sociale, c'est maintenir cette culture locale qui peut alors s'enrichir de l'accueil de voyageurs du monde qui viennent poser leur valise chez nous.

En matière de logement, nous faisons un lien fort entre les dimensions de la solidarité sociale et les actions politiques en faveur des habitats groupés-collectifs, transgénérationnels, légers ou mobiles. Nous voulons soutenir toutes mesures réglementaires et légales qui seraient de nature à lever les entraves, souvent inextricables, à ces types de logement, alors que ceux-ci sont porteurs de lien social, d'entraide et d'autonomie collective.

Enfin, nous sommes favorables à développer les synergies Ville-CPAS, sans aboutir pour autant à une fusion des deux. Les politiques sociales, pour demeurer dynamiques et adaptées, doivent restées émancipées des politiques de gestion communale. Néanmoins, ces partenariats seront de nature à rééquilibrer la balance coûts-gains et à recentrer les intervenants sociaux sur leurs métier et missions orientés « citoyen », dans les domaines de la culture, des marchés publics et du logement.

Nous allons détailler et préciser ces différentes positions à travers des propositions concrètes tout au long des pages qui suivent.

4.2 Enfance

Chaque enfant devrait avoir droit à une place d'accueil stable et chaleureuse dans nos infrastructures nivelloises. Tout le monde peut y gagner: la santé des bébés et ainsi leur avenir, les parents sécurisés et ainsi leur disponibilité pour assumer leurs responsabilités diverses, notamment au travail, au bénéfice de leur bien-être mais aussi de l'emploi et donc de l'économie. Leur avenir et le nôtre dépendent de structures d'accueil adaptées à la vie sociale de demain.

4.2.1 LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DE NIVELLES

Avec la constante augmentation de nouveaux arrivants à Nivelles (parmi ceux-ci de nombreux jeunes couples), il devient de plus en plus nécessaire de pouvoir planifier des infrastructures suffisantes et de qualité afin d'accueillir les tout-petits.

Nous avons participé à l'augmentation importante de nouvelles places durant la dernière législature: création "Les Ouistitis" (Zoning sud, 25 places), "Crèche du Petit Baulers", 36 places, rénovation de la Crèche centrale au boulevard de la Dodaine, sans parler des autres milieux d'accueil. Ainsi en 2017, 759 enfants ont pu bénéficier de la qualité des soins, de la chaleur du personnel compétent et de la sécurité contrôlée par une direction soutenue par l'ONE.

Malgré cela, beaucoup (trop) de familles ne reçoivent pas de réponses suffisantes à leurs demandes d'accueil.

Nos propositions

- 1 Créer un guichet unique d'inscription avec un système efficace et transparent et dont l'information est accessible à tous ex. les critères de choix consultables sur le site de la crèche centrale (CPEN) afin d'éviter les tracas des démarches administratives, et développer l'accueil personnalisé des parents pour que les inscriptions puissent se faire dans la sérénité.
- 2 Assurer un service d'accueil accessible à tous les publics, pour les enfants porteurs d'un handicap physique, psychologique ou social.
- 3 Augmenter le nombre de places d'accueil en:
 - a) soutenant les accueillantes, vu leur nouveau statut, par une aide à l'installation, déjà existante par Le Centre de la Petite Enfance et à développer (par des exigences urbanistiques pour les nouveaux lotissements,...);
 - b) créant des structures intergénérationnelles favorables à des relations sociales diversifiées et à des économies d'échelle.
- 4 Organiser des offres d'accueil ponctuel en finançant les haltes garderies pour faire face à des situations particulières ou urgentes (maman isolée devant accoucher et organiser la garde de ses autres enfants en vue du séjour en maternité...). Le Centre de la Petite Enfance pourrait avoir un service qui organise les relations entre des bénévoles et des situations urgentes.

4.2.2 L'INTÉGRATION PAR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

Un accueil de qualité constitue un facteur primordial dans le processus d'intégration. De nombreuses études pointent en effet les avantages des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, tant au niveau de l'épanouissement personnel que de la réussite scolaire et ce d'autant plus que ces enfants sont issus de milieux précarisés socialement ou à faible capital scolaire. Pour cela, des professionnels de l'enfance sont indispensables pour assumer les responsabilités liées à la fragilité de ces petits êtres en devenir et pour

développer toutes leurs potentialités: leur avenir en dépend, et donc le nôtre. **Grandir près de chez soi**, c'est découvrir son environnement, se construire des repères et un réseau de relations, comprendre d'où on vient et se forger une bonne assise. Grandir près de chez soi, c'est aussi parcourir moins de kilomètres ou pouvoir se déplacer à pied ou à vélo. Les parents épargnent du temps et de l'argent; les enfants jouissent de moments supplémentaires de repos et de jeux.

Nos propositions

- 1 Prolonger le rôle d'impulsion et d'accompagnement de la commune de Nivelles, en synergie avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).
- 2 Soutenir les structures et initiatives du secteur associatif, en veillant à la complémentarité de l'offre et en assurant un rôle de coordination des initiatives. Si l'accueil de l'enfance doit bien évidemment continuer à être largement subsidié par les instances communautaires et régionales, la communes devrait participer davantage à la structuration des projets et favoriser la participation citoyenne (ex. soutenir les accueillantes) par différents moyens: urbanistiques (liés aux lotissements, par exemple), financières (ex. aide à l'adaptation du logement aux petites structures d'accueil) et logistiques.
- 3 Créer et rénover des structures d'accueil en intégrant les principes du développement durable:
 - ✓ alimentation saine, de qualité, bio, en collaboration avec les producteurs et marchands de proximité;
 - ✓ mobilité: arrêt à proximité des transports en commun, accès limité aux voitures (éviter pollution pour les enfants), parking sécurisé pour les vélos, pistes cyclables;
 - ✓ bâtiment sain avec économie d'énergie: autoproduction d'énergies renouvelables (ex panneaux photovoltaïques);
 - ✓ isolation thermique et phonique;
 - ✓ nettoyer sans polluer;
 - ✓ réduire les déchets en faisant participer les enfants (éducation).
- 4 Favoriser la participation des parents en accentuant les relations parents-professionnels.

4.2.3 QUELLE POLITIQUE POUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE?

Quant à la question de l'accueil des enfants de plus de 2 ans et demi, elle doit être pensée en étroite association avec l'école et le tissu associatif local. L'accueil extrascolaire, les centres de vacances et écoles de devoirs doivent être effectivement accessibles à tous les enfants, correspondre aux nouveaux besoins des familles, offrir un accueil de qualité et sécurisé, mettre l'accent sur la formation du personnel de terrain et disposer d'infrastructures adéquates.

La demande sociale en matière d'accueil extrascolaire, est en hausse depuis deux décennies suite aux évolutions du temps scolaire, du marché du travail ou des réalités familiales (en particulier l'extension des horaires de travail en dehors des heures scolaires et l'allongement des temps de trajets domicile – travail). En effet, une partie importante du temps passé dans les murs de l'école s'inscrit dans le cadre extrascolaire (avant 8h et après 15h30). Il appartient aux communes de développer l'articulation de ces temps en proposant une offre et des infrastructures qui garantissent à l'enfant le respect de ses besoins.

Nivelles, commune importante pour les jeunes enfants de par ses nombreuses écoles, de ses clubs sportifs et de l'académie, devrait répondre aux besoins des jeunes pour que ces accueils extrascolaires soient également éducatifs.

Nos propositions

- 1 Rendre les activités pour les jeunes enfants (sport et culture) accessibles à tous, en collaboration avec d'autres services ex. bibliothèque de Nivelles.
- 2 Organiser des services de ramassage collectif en bus, à pied ou à vélo.
- 3 Renforcer l'accès et l'intégration des enfants porteurs de handicap.
- 4 Renforcer et promouvoir la santé par l'alimentation, l'équilibre de vie dans tous les milieux d'accueil de la commune et développer la participation des éducateurs.

L'accueil des enfants constitue, au-delà de sa contribution au développement de l'enfant, une condition nécessaire à la réussite des politiques régionales et communales d'emploi et de développement économique. En effet, l'absence de solution d'accueil reste l'un des principaux pièges à l'emploi et une cause de précarisation, en particulier pour les femmes.

4.3 Enseignement

Le niveau communal dispose de leviers susceptibles de mettre en évidence ce qu'Ecolo propose pour l'école, même si la plupart des impulsions, décisions et orientations en matière d'enseignement proviennent du niveau «Communauté française» (Fédération Wallonie-Bruxelles),

Quand on parle d'enseignement au niveau communal, il convient de distinguer deux champs d'action. Il y a, d'une part, tout ce qu'une commune peut initier via les écoles dont elle est pouvoir organisateur (PO) et donc responsable et, d'autre part, tout ce qu'un échevin de l'enseignement peut impulser en particulier pour favoriser les collaborations entre les écoles des différents réseaux présents sur le territoire de la commune.

L'augmentation de la population et les besoins en matière d'enseignement nous amènent à la volonté de créer une nouvelle école fondamentale à pédagogie active et soucieuse de son environnement.

Il est évident que l'école est le reflet de la société, mais, pour les écologistes, elle doit cependant être un levier essentiel pour changer la société en profondeur: elle est chargée

d'un enjeu fondamental de transmission entre générations et de réinvention culturelle. En outre, elle a pour mission de contribuer à réduire les inégalités et de rendre ainsi notre monde plus juste. Si les différentes étapes de la scolarité obligatoire sont autant de paliers vers l'émancipation, celle-ci sera, pour Ecolo, autant sociale que personnelle, citoyenne et culturelle.

L'action politique dans l'enseignement doit être envisagée et coordonnée avec l'ensemble de la politique communale en direction des jeunes (sports, loisirs, culture, politique sociale et citoyenneté).

Une attention particulière sera portée à l'égalité de traitement entre les réseaux.

Les actions engagées le seront dans le respect des missions de l'école, telles que définies dans le décret de la Communauté française. Ainsi, l'élaboration et la réalisation de projets poursuivront des objectifs de promotion de la justice, de la solidarité, de l'éveil au sens des responsabilités vis-à-vis des autres, de l'environnement et du patrimoine.

L'enseignement doit former des acteurs solidaires des changements et des défis du monde actuel et futur.

Quelle politique pour l'enseignement?

4.3.1 L'échevinat de l'enseignement

Le rôle de l'échevin de l'enseignement est primordial, il peut impulser une ouverture sur l'environnement des élèves, par des activités intergénérationnelles, solidaires et sensibiliser les élèves et leurs proches à une nourriture plus locale et bio.

Nos propositions

- 1 Sensibiliser les écoles à la création d'un potager.
- 2 suggérer, soutenir, organiser des campagnes de réflexion et la formation des enseignants et des jeunes dans le domaine de l'alimentation de qualité et/ou la consommation responsable (commerce équitable) et respectueuse de l'environnement, dans toutes les écoles de Nivelles.
- 3 Conscientiser les acteurs scolaires sur la gestion de l'énergie.
- 4 Favoriser la création d'hôtels à insectes, de ruches, de mares didactiques, de composts.
- 5 Attirer l'attention sur l'importance du tri des déchets.
- 6 Faire des liens entre personnes de tout âge en favorisant des activités intergénérationnelles.

4.3.2 Promouvoir l'école comme lieu d'intégration dans la commune, la région, le monde

- 1 favoriser, soutenir et encourager des projets inter-écoles et inter-réseaux (ex.: carnaval, forum des sciences, place aux enfants, journée de l'environnement, journées sportives).
- 2 favoriser les synergies et collaborations avec les acteurs culturels, sociaux, économiques, politiques locaux par des initiatives ou des soutiens à des projets existants (ex.: liens avec le centre culturel, la bibliothèque, la ludothèque, l'académie, les bibliothèques de rue, les écoles de devoirs, le conseil communal des enfants et d'autres associations locales).

4.3.3 Veiller à la qualité de l'accueil extra- scolaire

- 1 le temps extrascolaire doit être temps d'épanouissement pour l'enfant. Celui-ci doit pouvoir, en dehors des temps d'apprentissage, développer, par des activités, et dans des lieux adéquats, son imagination, sa créativité, son autonomie, ses relations avec autrui. Il faut la poursuivre et améliorer les synergies avec le monde associatif, sportif et culturel (bibliothèque, académie, ...).
- 2 soutenir les écoles de devoirs et toutes les initiatives de remédiation scolaire, pour autant qu'elles soient accessibles à tous et en prise sur la vie des quartiers.

4.3.4 Favoriser la mobilité douce pour les déplacements scolaires dans l'enseignement communal

- 1 impliquer les élèves et l'équipe éducative dans l'analyse des besoins et possibilités en matière de mobilité.
- 3 mettre en place des déplacements collectifs: covoiturage, rangs scolaires par quartier ou village, apprentissage du vélo et trajets en groupe.
- 4 sécuriser les abords des écoles via une signalisation appropriée.
- 5 participer aux actions communales en faveur de la mobilité.
- 6 prévoir un parking vélo dans chaque école.

4.3.5 Le pouvoir organisateur des écoles communales

Dans le cadre de la liberté des méthodes pédagogiques dont jouit la commune, le pouvoir organisateur (PO) apportera un soin particulier à développer et encourager une didactique d'ouverture.

Nos propositions

- 1 favoriser les apprentissages en veillant à ce que chaque élève soit acteur de celui-ci.
- 2 promouvoir la transdisciplinarité (ex: projets, ...).
- 3 promouvoir une pédagogie active (ex: construction des savoirs et savoir-faire par l'élève lui-même, ...).
- 4 prôner le travail à l'école, ce qui permet de libérer le temps extra-scolaire pour d'autres activités.

4.3.6 Création d'une nouvelle école fondamentale

- 1 Construire un bâtiment basse énergie en tenant compte des besoins d'une école à pédagogie active
- 2 Veiller à un cadre verdoyant, agréable pour l'école et qui permet la mise en place de potagers, composts, mares didactiques, ...
- 3 Organiser une école à pédagogie active qui favorise l'autonomie et l'émancipation des élèves.

4.3.7 Contribuer à faire de l'école un lieu de démocratie et de participation active

- 1 organiser (pour l'enseignement communal) ou encourager des formations qui aident les acteurs (enseignants, élèves, ...) à prendre leur place dans le processus participatif (exemple: formation de délégués d'élèves);
- 2 promouvoir la création de conseils d'école intégrant pleinement les enfants (via des délégués)
- 3 soutenir l'investissement participatif au-delà de l'école (exemple: encourager les enfants à participer au conseil communal des enfants);
- 4 favoriser une alimentation saine en faisant des choix visant la qualité des repas, collations, boissons, friandises, ... proposés par l'école, et l'amélioration du cadre et du contexte des repas. (locaux, horaires);

- 5 soutenir des activités d'éducation civique organisés par des associations dès l'enseignement fondamental, adaptés en fonction de l'âge des enfants (ex: l'écologie, la diversité culturelle, le développement et la solidarité avec les populations du tiers-monde, l'éducation civique et politique, la gestion de conflits, la violence, la drogue...).
- 6 favoriser plus largement des synergies avec des acteurs non locaux (ex.: promouvoir des échanges avec des écoles de la Communauté néerlandophone, de expériences d'immersion, ou viser des échanges dans le cadre européen via Socrate, ...);

4.3.8 Encourager l'école à jouer un rôle de réducteur des inégalités sociales

- 1 Faire de l'école un lieu sans inégalités sociales respectueux de chacun;
- 2 veiller au respect du principe de la gratuité scolaire, instaurée par décret;
- 3 promouvoir une réflexion sur les inégalités, pour les différents acteurs de la communauté éducative et sur le rôle joué par l'école dans le renforcement ou la lutte contre ces inégalités (ex.: rapports femme/ homme, familles nanties/familles démunies, immigrés/belges...);

4.3.9 Favoriser la qualité de vie à l'école

En tant que Pouvoir Organisateur, veiller à instaurer des rythmes scolaires centrés sur les besoins des enfants, à travers un projet éducatif soucieux de cette priorité (PO).

4.4 Jeunesse

La population à Nivelles est jeune. Aujourd'hui, plus d'un tiers de celle-ci a moins de 30 ans.

Il est nécessaire de mettre en place un espace où la jeunesse (adolescents et jeunes adultes) puisse s'exprimer, être entendue et surtout être prise en compte que ce soit par la société ou le monde politique.

La politique de la jeunesse doit constituer une priorité incontournable et concerner tous les jeunes.

Les objectifs de cette politique visent:

- ✓ le bien-être: en favorisant leur émancipation et en tenant compte des besoins de tous les jeunes dans la commune; une attention particulière sera portée aux plus démunis ainsi que ceux qui ne sont pas déjà engagés dans une organisation (maison de jeunes, club sportif, maison de quartier,...);
- ✓ l'autonomie: permettre à chaque jeune d'être autonome et de s'émanciper. Les politiques doivent faire en sorte que les jeunes de la commune puissent s'exprimer, se réunir, s'informer, se déplacer de façon autonome;

- ✓ la mixité: afin de développer les liens sociaux et la solidarité entre les jeunes et la population en général; il semble important d'encourager une mixité tant sociale que d'âge, de sexe et d'origines culturelles. Dans ce but, les échanges intergénérationnels et interculturels dans les différents quartiers, dans les écoles, lors des activités extrascolaires, doivent être encouragés.

A l'instar du Plan Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française), Ecolo propose d'instaurer un plan local pour la jeunesse. Il s'agira, en assurant la participation de l'ensemble des jeunes de la commune, de définir les besoins des jeunes et la manière dont la commune peut y répondre.

Ce **plan jeunesse local** sera une véritable stratégie politique qui concerne tout ce qui touche les jeunes et répond à la valorisation de leur statut de "*jeune*", aux défis de leur participation à la vie locale et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce plan jeunesse local permettra d'agir de manière transversale sur toutes les politiques menées par la commune, en y accordant les moyens financiers (dont, entre autres, un budget participatif) et humains adéquats.

Ce plan pourra se pencher aussi bien sur les questions d'activités extrascolaires, sur les questions de mobilité, d'aménagement urbain ... que sur toute préoccupation de nos jeunes. Il devra prendre en compte les problématiques vécues par les adolescents comme par les jeunes adultes entrant dans la vie active.

Nos propositions

- 1 Créer un Plan Jeunesse Local (PJL) ouvert aux jeunes désireux de s'investir dans la vie nivelloise.
- 2 Instaurer, comme il existe un Conseil Communal des Enfants, un Conseil Consultatif de la Jeunesse en établissant des liens permanents avec le conseil communal.
- 3 Rassembler au sein de ce Conseil des représentants du Plan Jeunesse Local, de tous les mouvements de jeunesse, des associations actives à Nivelles (AMO, Cellule de prévention, Infor-Jeunes, clubs sportifs,...) ainsi que des représentants du conseil communal.

Ce Conseil aura pour mission:

- a) de mettre en évidence les besoins et les demandes des jeunes au sein de la commune;
- b) de donner des avis sur les moyens accordés par la Ville à la jeunesse du point de vue matériel, financier et humain;
- c) de prendre des initiatives en matière de politique de la jeunesse;
- d) d'être un lien entre les différents acteurs du Plan Local Jeunesse et les jeunes des différentes organisations;

- e) de permettre la participation des jeunes à des activités communales (folklore, fêtes locales, concours,...);
- f) de mettre en place des opérations communes à l'ensemble des jeunes de Nivelles (comme des opérations Propreté, Mobilité, ...).

Le Collège communal devra tenir compte des demandes, propositions et avis du Conseil en les examinant et y répondant favorablement ou dans le cas contraire en motivant sa décision. Ceci doit permettre de considérer les jeunes comme de véritables partenaires de la vie politique locale.

- 4 Favoriser la coordination des structures jeunesse sur le territoire communal. Par exemple, en leur facilitant l'organisation d'une activité commune.
- 5 Veiller à une bonne coordination des services, en lien avec les Communautés et les associations actives sur le territoire, assurant le soutien et la prise en charge des jeunes en difficultés ou en décrochage (services d'aide à la Jeunesse, dont les AMO et les SAS, MJ,...).
- 6 Mettre en place la mobilité durable des jeunes, en accordant une priorité à la mobilité douce auprès de la jeunesse (via entre autres les plans de déplacements scolaires, des formations, des rangs à pied ou à vélo, ...).
- 7 Favoriser les déplacements en transports en commun, le vélo, la marche à pied, trottinette, overboard, ...rend le jeune autonome (en évitant par ailleurs le phénomène des « parents-taxis »). Les déplacements à vélo ou à pied permettent également d'avoir une activité physique, ce qui est un plus pour la santé. Afin d'inciter les jeunes à se déplacer autrement, il est important que la commune sensibilise mais également investisse dans l'aménagement de son territoire et de ses voiries: aménagement des abords d'écoles ou de lieux publics (piscine, bibliothèque, maison de jeunes, ...), création de pistes cyclables et de traversées piétonnes, élargissement des trottoirs, création de parkings vélos (lien Mobilité).
- 8 Développer et améliorer la communication et l'accès des jeunes à l'information par différentes voies (Infor-Jeune, Plan Jeunesse Local, Conseil Consultatif de la Jeunesse, les écoles,...), tout en respectant l'indépendance de chaque organisation.
- 9 Le secteur Information Jeunesse d'Infor-Jeunes est un acteur important sur le plan de la diffusion et du traitement de l'information destinée aux jeunes. Si ce réseau est subventionné par la Communauté Française et s'inscrit donc dans une politique communautaire, il est important de souligner les implications locales d' Infor-Jeunes de Nivelles.

- 10 Améliorer la visibilité de la Maison des Jeunes à Nivelles, qui est un lieu d'accueil et d'activités pour les jeunes.
- 11 Initier et créer une Auberge de Jeunesse. Nivelles, ville historique, présente un potentiel qui permet d'en faire une ville d'étape pour les milliers de jeunes qui sillonnent l'Europe en quête de découvertes. Ecolo propose la création d'une Auberge de Jeunesse sous la forme d'un gîte; d'une capacité suffisante pour héberger l'équivalent d'une ou plusieurs classes, mises à la disposition de tous (personne individuelle, établissements scolaires, mouvements de Jeunesse, et, bien entendu, de la Ville, pour l'organisation d'échanges locaux, interrégionaux, voir internationaux).

4.5 Les aîné-e-s

4.5.1 DES RÉALITÉS NOUVELLES

Aujourd'hui, les adultes âgés ne sont plus les aînés qu'ont été nos grands-parents. L'espérance de vie, en bonne santé, augmente et, chaque année, nous gagnons un trimestre de vie supplémentaire !

En 2012, les plus de 65 ans représentaient près de 20 % de la population belge.

Le nombre de personnes de plus de 80 ans augmente fortement et le pourcentage de ces derniers va tripler dans les prochaines années. Ceci induit, déjà maintenant, une augmentation de demandes de services divers.

Les aînés représentent donc des groupes distincts et composés de plusieurs générations aux attentes et besoins spécifiques.

QUELLE POLITIQUE POUR LES AÎNÉ-E-S?

4.5.2 VIVRE DANS UNE MAISON DE REPOS OU DE REPOS ET DE SOINS OUVERTE SUR LA VILLE.

L'âge moyen d'entrée en maison de repos ou de repos et de soins est de 86 ans; ce qui correspond à la tranche d'âge qui connaît la plus forte progression parmi les seniors.

Le secteur de l'hébergement des personnes âgées doit en tenir compte et s'adapter à cette réalité. La commune doit veiller à:

- ✓ offrir des aides et services en suffisance;
- ✓ adapter les maisons de repos aux attentes des résidents;

- ✓ ouvrir les institutions sur l'environnement extérieur et immédiat;
- ✓ permettre aux habitants du quartier, aux familles, aux amis, aux proches de venir dans la maison de repos pour prendre un repas, participer à des activités, rencontrer et/ou visiter leurs pairs devenus résidents afin que ces derniers continuent à participer à la vie du quartier en restant connectés à la vie trépidante du dehors.

4.5.3 UNE POLITIQUE AINÉS ADMIS!

La bonne santé générale et le bien-être de chaque personne âgée se préservent sous certaines conditions:

- ✓ une vie sociale permettant des activités stimulantes (créatives, sportives ou culturelles);
- ✓ une initiation aux nouvelles technologies (contact aisé avec la famille et les amis);
- ✓ un accès aux infrastructures et aux espaces publics. Navette ou taxi social collectif facilitent les déplacements des personnes les moins mobiles. Bancs et toilettes publiques, en suffisance, le long des cheminements les plus fréquentés incitent à se déplacer, à maintenir un maximum de contacts et ainsi à entretenir son autonomie.

4.5.4 VIVRE À DOMICILE: QUEL ACCOMPAGNEMENT?

Nos aînés émettent très souvent le désir de vivre le plus longtemps possible chez eux dans un quartier qui leur est familier, là où se trouvent leurs racines.

Pour cela, les services d'aides et de soins à domicile doivent exister en suffisance, être adaptés et financièrement accessibles pour ce public grandissant.

De nouveaux métiers et de nouvelles initiatives sont nécessaires pour assurer le maintien à domicile : services de petites réparations, aide aux courses, accompagnement à la promenade, repas à domicile, soins, télé vigilance....

Afin d'éviter l'isolement et la solitude, les aînés doivent être informés des services offerts par le CPAS, de la distribution possible de repas, des possibilités de volontariat... Sans oublier les informations portant sur les possibilités d'activités qui se déroulent en journée et sont ouvertes à la fois aux aînés et aux autres générations.

Il est également important de soutenir les aidants proches en leur permettant de trouver du répit, d'assurer des relais et d'éviter l'épuisement.

Nos propositions

Des aides financières

Ces aides ponctuelles, obligatoires ou facultatives, du CPAS sont prévues par les textes. Nos priorités vont à:

- 1 l'aide locative;
- 2 l'intervention sur les factures de gaz, d'eau et d'électricité;
- 3 l'aide à la constitution d'une garantie locative;
- 4 l'intervention dans les frais d'hébergement pour personnes âgées. Y compris : l'installation d'une ligne téléphonique, la prise en charge des frais de chauffage et de médicaments, ... qui sont trop souvent facturés individuellement;
- 5 la promotion et l'accompagnement nécessaire pour accéder aux aides octroyées par la Province; ceci afin d'améliorer le logement dans le cadre d'un maintien à domicile;
- 6 l'accroissement du nombre de places et la diversité des services d'accueil et/ou d'hébergement offerts aux aînés (tout en demeurant attentif à une éventuelle perte progressive d'autonomie associée ou non à un accroissement de la dépendance);
- 7 La connaissance et la promotion des possibilités et avantages offerts par les habitats:
 - a) communautaires pour personnes âgées, permettant une autonomie et une indépendance collective (lorsque celles-ci sont mises à mal sur plan individuel);
 - b) transgénérationnels favorisant la solidarité et les échanges de service entre personnes vivant des étapes de vie différentes.

Des aides facultatives peuvent également être mises sur pied par le CPAS (seul ou en collaboration avec d'autres). Des services communaux ou similaires relevant notamment des mutuelles y sont aussi parfois associés:

- a) les aides à domicile : aides ménagères et familiales, infirmières qui assurent des services divers allant de la toilette des personnes aux courses, en passant par le repassage, les démarches administratives et les repas chauds à domicile. Sans oublier les petites aides à l'entretien du lieu de vie (principalement bricolage et jardinage,...);
- b) la télé-assistance (encore appelée télé vigilance) des personnes âgées isolées et l'aide médicale en collaboration avec des services ou centrales de soins à domicile;
- c) les prestations au moyen du système des titres services.

La participation aux concertations diverses proposées par la commune.

Cette participation mène à ce que des remarques et des changements soient pris en compte au bénéfice de tous. En voici quelques exemples:

- 1 trottoirs corrects et suffisamment larges,
- 2 éclairage public sécurisant,
- 3 protection des passages pour usagers faibles,
- 4 entretien des sentiers de randonnées, accessibilité aux établissements publics...

Ces aménagements incitent les aînés à sortir de chez eux. Ils visent à maintenir leur autonomie, à réduire leur isolement, leur perte de confiance en eux ainsi que leur dépendance vis-à-vis des proches.

La participation aux multiples facettes de la vie communale associative

Pour un vivre ensemble plus harmonieux et respectueux et afin de renforcer les relations intergénérationnelles, nous proposons de:

- 1 soutenir la participation aux manifestations telles que le Carrefour des Générations, l'opération Place aux enfants, la journée des voisins, ...

Ces moments conviviaux ravivent des solidarités, permettent de retisser des liens et sont des opportunités de rencontres importantes qu'il faut multiplier et renouveler ponctuellement.

- 2 initier des partenariats au sein des associations de la commune en participant au projet « Ville amie des aînés » de la Wallonie.

Ce projet invite les pouvoirs locaux à développer et mettre en œuvre un programme transversal et coordonné en faveur des aînés et en concertation avec eux afin de favoriser leur intégration et leur épanouissement, au bénéfice de la collectivité dans son ensemble.

Les réalisations possibles sont multiples et touchent l'amélioration de mobiliers urbains, l'aménagement et l'accessibilité d'espaces et services publics, des services collectifs, le volontariat,....

Il trouve tout son sens au sein du Plan stratégique transversal communal (PST) dont il peut constituer une opérationnalisation.

- 3 dans le contexte du maintien à domicile comme des maisons de repos, soutenir et encourager le volontariat existant dans diverses associations et multiplier ainsi les échanges de savoirs et la solidarité entre les générations. Soutenir les visites aux aînés isolés en proposant de prendre en charge l'assurance volontaire ou en encourageant les échanges de services.

- 4 dynamiser ces actions et les faire connaître par une information ciblée et récurrente. Susciter l'envie d'y adhérer et d'y participer quel que soit notre âge!

Le rôle de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la mobilité.

La mixité sociale ainsi que celle des âges doivent être intégrées dans les critères de choix posés par la CCATM. Pour ce faire, les avis rendus doivent tenir compte de la nécessité d'adapter/moduler les logements, d'aménager des espaces urbains, des équipements collectifs accessibles à tous, balisés et sécurisés.

Les bouleversements démographiques, l'accroissement de la longévité de vie ainsi que le prix de l'immobilier doivent nous inciter à réfléchir à de nouveaux modes d'habitats. Il convient de:

- 1 soutenir des initiatives multiples et transitoires entre le domicile et la maison de repos (lieux d'accueil pour courts séjours, centres/maisons communautaires, centres d'accueil de jour,...);
- 2 favoriser la création de lieux de vie adaptés à l'âge de ses occupants, à leurs besoins ; les prévoir modulaires, c'est-à-dire correspondant à la taille de la famille qui l'occupe en cloisonnant ou décroisonnant l'espace pour l'agrandir ou au contraire le rétrécir;
- 3 Encadrer et accompagner l'habitat intergénérationnel qui brasse les générations et génère des solidarités dont nous avons (aurons) tous besoin à un moment ainsi que prendre en compte le regroupement des habitations pour réaliser des économies d'échelle au niveau du chauffage et des espaces collectifs.

Les initiatives et réflexions du Conseil consultatif communal des aînés (CCCA).

Ce conseil rassemble des associations d'ainés, des citoyens, des maisons de repos et des mandataires communaux.

Les aînés restent des citoyens actifs avec des besoins et des attentes multiples, ils sont à même de déterminer ce qui leur convient et ce qu'ils ne veulent ni pour eux ni pour leurs pairs.

Pour les élus, cette commission est une réelle occasion de renouveler leur soutien aux associations dont les missions sont d'entretenir les liens sociaux si importants pour les aînés. (Au travers de relations de voisinage, de contacts informels, lors d'activités conviviales et de proximité mêlant si possible l'ensemble des générations, ...). Elle permet d'aller à la rencontre de chacun pour peu que l'on respecte l'esprit de la circulaire qui institue ses missions:

- 1 améliorer la représentativité de cette commission;

- 2 adapter les moyens de fonctionnement en fonction des besoins des aînés et des projets rassembleurs proposés par le conseil;
- 3 assurer un lien avec les décisions prises par la CCATM et le collège communal afin de prendre en compte les préoccupations ainsi que les besoins des aînés;
- 4 imposer que les décisions prises par le conseil communal et concernant le conseil consultatif des aînés (ses avis, ses projets, ses demandes, ses questions...) soient motivées afin de garantir que le conseil consultatif soit un partenaire réel de la politique communale des aînés.

La politique des aînés est transversale parce qu'elle touche et implique tous les domaines de la vie de notre commune : logement/hébergement, mobilité, accessibilité, santé, ... Elle ne pourra être efficace et rencontrer l'ensemble des besoins, attentes et bien-être que si effectivement, lors de toute décision concernant les aînés, ces diverses composantes complémentaires sont prises en compte et intégrées en permanence.

4.6 Culture

Une culture pour tous, par tous

La culture est composée de langues, de savoirs, de connaissances, d'histoires, de patrimoines, d'œuvres, d'outils, de techniques, de découvertes, d'une multitude de signes matériels et immatériels.

Elle englobe l'art, les modes de vie, les droits fondamentaux, les valeurs, les traditions ... Elle est faite d'artistes, de créateurs et créatrices, de citoyennes et de citoyens, d'associations, d'institutions, de lieux qui doivent pouvoir vivre, travailler et se développer dans des conditions appropriées.

La culture est vivante et évolue grâce aux artistes, à la créativité des individus et des collectivités, aux transformations profondes de la société, aux moyens de communication, à l'ouverture des uns et des autres sur le monde, aux croisements, aux rencontres, aux migrations ...

Parmi la diversité des modes culturels, l'art est un moyen d'expression essentiel à notre démocratie. Il est un moteur de réflexion et de progrès. Il nourrit l'imaginaire et participe à la construction de chacune et de chacun.

Dans cette optique, le pouvoir public le plus proche du citoyen - la commune - a un rôle déterminant.

QUELLE POLITIQUE POUR LA CULTURE ?

La culture nous aide à comprendre, à donner du sens à l'existence, à « inventer » nos vies. Dans une société démocratique, la possibilité pour chacune et chacun de participer à la construction du sens doit être garantie.

Ecolo veut développer l'accessibilité sociale, générationnelle et financière à la culture, tout en renforçant le potentiel éducatif des opérateurs culturels et audiovisuels.

L'accessibilité ne doit pas seulement viser les « consommations » culturelles, mais aussi la pratique active des arts par tous. Elle se réalise notamment par l'éducation permanente ou à travers des actions créatives collectives. Chaque personne doit avoir les meilleures chances de participer à la culture. C'est une dimension prioritaire à la solidarité.

La culture contribue à la qualité de vie de façon individuelle et collective. Grâce à elle, nous nous enrichissons des diversités et des différences. Elle permet appartenance, reconnaissance, épanouissement et liberté. Ecolo soutient pleinement la culture en tant qu'élément fondateur de cohésion sociale et d'intégration.

Toutes les formes d'expression populaire et contemporaine doivent trouver, dans la commune, un terrain favorable. De cette façon seulement, la connaissance de l'autre, de ses richesses et de ses particularités, mais aussi la connaissance de ses propres racines permettront une cohabitation plus harmonieuse. Une telle démarche nous paraît fondamentale à une époque marquée par des dérives nationalistes et par le risque accru d'une uniformisation dictée par un modèle dominant.

Il faut permettre aux différents partenaires du monde associatif et artistique ainsi qu'aux citoyens de définir ensemble les objectifs d'une véritable politique culturelle et de dégager des moyens pour répondre à ces exigences. Une véritable politique culturelle ne peut se contenter d'être le reflet des choix ponctuels des élus locaux; elle doit favoriser l'ouverture, la participation, l'échange et la diversité.

La mise en valeur de notre patrimoine culturel, architectural et urbanistique doit être assurée. Nivelles a un riche passé, fortement endommagé par les bombardements de mai 1940. Beaucoup de traces de ce passé ont disparu et un travail de mémoire est indispensable car celle-ci représente un socle pour les générations passées et futures. La Ville se doit de faire un inventaire de son passé, à l'instar de la récente découverte sur les remparts nivellois.

Nivelles dispose depuis de nombreuses années d'un Centre culturel qui, même s'il n'est pas encore reconnu officiellement par la Fédération Wallonie Bruxelles (la procédure est en cours) est très actif et veille à appliquer une politique culturelle pluraliste, libre et autonome et ouverte à tous et pour tous les publics.

Ecolo souhaite poursuivre son soutien à la politique du Centre culturel dont l'offre s'étoffera sous la prochaine législature communale par la prise en gestion du nouveau cinéma. **Nos propositions** en matière de Culture pour la Ville de Nivelles se déclinent en trois axes.

4.6.1 TROIS AXES POUR LA CULTURE À NIVELLES

- 1 La formation des citoyens dans les domaines artistique et culturel (par l'école, l'académie, la bibliothèque publique, le Centre culturel...).
- 2 L'animation de toutes les couches de la population en collaboration avec les associations, les clubs...
- 3 La promotion et la diffusion de l'information relative aux différentes activités et manifestations culturelles (Gens de Nivelles, presse locale écrite, audio, visuel,...).

Nos propositions

Formation

- ✓ Soutenir les centres d'expression et de créativité organisés par des citoyens, ils représentent un outil d'éducation permanente et de lutte contre l'exclusion.
- ✓ Encourager les ASBL travaillant dans les domaines de l'alphabétisation et de la lutte contre l'exclusion (« Lire et écrire », Promo lecture, ATDQuart Monde..., les initiatives de prévention en matière de santé,...).
- ✓ Faire entrer l'art à l'école mais aussi dans les rues, les quartiers, les maisons de repos, l'hôpital...
- ✓ Être partenaire d'initiatives d'éducation permanente qui auraient pour but de sensibiliser le public à des problématiques actuelles: montée de l'extrême-droite, mondialisation sauvage de l'économie, dégradation de l'environnement, mobilité dans la ville ...
- ✓ Favoriser l'accès pour tous aux services publics tels qu'académies, bibliothèques, musées.

Animation

- ✓ Aider les associations culturelles et les artistes en mettant à leur disposition des locaux ainsi qu'une aide logistique et financière.
- ✓ Encourager le Centre Culturel à diversifier l'offre culturelle en s'ouvrant aux nouveaux courants et tendances.
- ✓ Multiplier les échanges culturels aussi bien internes (au sein de milieux différents) qu'externes (Nord-Sud, Wallonie-Flandre).
- ✓ Susciter des rencontres artistiques sous forme d'ateliers, d'expositions...
- ✓ Découvrir à nouveau notre région grâce à l'organisation de circuits, visites de musées, de monuments, de sites...

Promotion

- ✓ Promouvoir les activités culturelles dans l'enseignement primaire et secondaire.
- ✓ Créer un répertoire des groupes, artistes, associations, ateliers d'animation, locaux.
- ✓ Protéger les monuments et sites du territoire communal tout en favorisant et valorisant la création d'un patrimoine nouveau (par l'installation d'œuvres d'art dans les lieux publics, parcs, bâtiments communaux, lors de l'aménagement des ronds points).
- ✓ Soutenir les associations culturelles par l'octroi de subsides et permettre aux personnes à faibles revenus d'accéder aux événements organisés par celles-ci (tarifs préférentiels...).

- ✓ Soutenir le Centre culturel dans le cadre de la gestion du cinéma qui lui est confiée.
- ✓ Favoriser la promotion des métiers d'Art, en synergie avec le Centre culturel.
- ✓ Maintenir l'indépendance de gestion et de programmation du Centre Culturel dans le respect du nouveau Décret des Arts de la scène.

4.6.2 MISE EN VALEUR DE NOTRE PATRIMOINE

Création d'un échevinat de la mémoire nivelloise qui sera chargé de:

- ✓ recenser tous les éléments touchant de près ou de loin à l'histoire de notre patrimoine;
- ✓ mettre ce patrimoine en valeur lors des différentes activités de la Ville;
- ✓ organiser une nouvelle aile dans le musée de Nivelles avec le résultat de ces recherches;
- ✓ Inclure la participation de plusieurs acteurs tels que l'Office du Tourisme, le musée, la société royale d'archéologie, d'histoire et de folklore de Nivelles, le Rif, le comité du Tour Ste Gertrude, les fabriques d'église, le Centre Culturel etc....

4.7 LE SPORT ET LA DETENTE PHYSIQUE

QUELLE POLITIQUE POUR LE SPORT?

S'il est, évidemment, un des éléments fondamentaux en matière de promotion de la santé, le sport est également un vecteur essentiel de création de lien social.

Le sport participe aussi à la mise en œuvre des valeurs d'éducation à la coopération, à la connaissance, à la maîtrise et au dépassement de soi et à l'acceptation de l'autre.

Plus largement, la politique sportive est une matière transversale qui s'inscrit dans d'autres politiques : santé, jeunesse, inter-culturalité et inter-générationnel, intégration de la personne handicapée ou à mobilité réduite, aménagement du territoire et mobilité, énergie, prévention et lutte contre la délinquance,...

L'enjeu prioritaire de la politique sportive communale est avant tout de promouvoir une dynamique sportive « *Sport pour tous* » en travaillant sur la répartition des subsides répartis en fonction de critères éthiques et qualitatifs. La création d'une régie communale autonome (**RCA**) est un outil indispensable pour la gestion de ces infrastructures sportives. Déjà inscrite dans la déclaration de politique générale de 2013, elle devra être concrétisée dès 2019. Un investissement majeur dans la création de deux nouvelles salles omnisports remplaçant les Heures Claires et la Dodaine est une priorité. En effet, des travaux de rénovation et de réparations ont été régulièrement effectués mais ils ne s'inscrivent pas dans une politique durable et à long terme. Le maintien de ces 2 salles est

nécessaire car cela constitue 2 pôles multisports à proximité du centre-ville, ce qui permet de répartir la charge de mobilité vers 2 points différents.

Le développement du sport doit aussi être décentralisé, l'accès aux clubs sportifs n'est pas toujours possible pour toutes les familles soit pour des raisons de temps, de mobilité ou des raisons financières. La création de petites infrastructures légères dans les quartiers et villages de l'entité doit faire l'objet d'une étude et d'une planification.

Nos propositions

- 1 Dès 2019, mettre en œuvre la RCA avec la participation des clubs sportifs.
- 2 Poursuivre la rénovation de la piste d'athlétisme, éclairage inclus.
- 3 Envisager la rénovation du stade Reine Astrid.
- 4 Désigner rapidement des auteurs de projet pour évaluer le coût et la faisabilité de projets de construction de 2 nouvelles salles omnisport : présentation de différents projets incluant ou non des parties de l'infrastructure existante.
- 5 Intégrer les accès PMR, y compris dans la pratique des sports PMR (revêtements spéciaux pour la pratique en chaise roulante, etc.).
- 6 Mobiliser les moyens régionaux en matière de subventions.
- 7 Inscrire ces projets dans des charges d'urbanisme en concertation avec des promoteurs (ex. Val de Thines).
- 8 Intégrer ces projets de construction dans un plan communal d'optimisation des infrastructures existantes communales et scolaires en développant davantage des partenariats entre la commune et les écoles.
- 9 Intégrer prioritairement la problématique de la consommation énergétique des infrastructures.
- 10 Sensibiliser les utilisateurs au respect des infrastructures sportives et au contrôle de la consommation énergétique.
- 11 Sécuriser les abords et favoriser la mobilité pour accueillir les sportifs et les enfants dans des conditions optimales.
- 12 Étudier la faisabilité d'installation d'infrastructures sportives dans les quartiers et villages (Baulers, Sainte Barbe, 4 vents, etc.).
- 13 Soutenir toutes initiatives citoyennes ou associatives favorisant la pratique sportive (challenge inter-entreprises ou inter-commune, *Student Party*, piste de *Roller Park*, mérites sportifs, ...).
- 14 Organiser un salon des sports intergénérationnels en partenariat avec des initiatives tels que ENEO.

4.8 Handicap

Les personnes en situation de handicap, qu'il soit mental, physique ou sensoriel nécessitent des réponses spécifiques adaptées afin qu'elles puissent jouir des mêmes droits ou qu'elles puissent participer au mieux à la vie socioculturelle, économique et politique de la commune.

QUELLE POLITIQUE POUR LA PERSONNE HANDICAPÉE?

Nivelles doit avoir un rôle plus dynamique quant à la participation des personnes en situation de handicap et leur inclusion dans la vie collective et sociale. Des progrès ont été réalisés au cours de cette législature par la création du conseil consultatif de la personne handicapée. Nous pensons qu'il faut aller plus loin. La politique des personnes handicapées ne peut être une politique à part, parce que les personnes handicapées, comme tous les citoyens, se logent, utilisent les services de la ville, vont à la crèche, à l'école ... C'est toute la politique communale qui doit être aussi pensée en tenant compte des personnes handicapées.

Nos propositions

4.8.1 RENDRE LA COMMUNE ACCESSIBLE

L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire en supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. La collaboration avec les associations et services spécialisés est bien sûr requise.

Appliquer les législations existantes (aménagement minimums), voire les recommandations énoncées par l'AVIQ et les associations du secteur (aménagement raisonnables), en matière d'accessibilité des bâtiments, tant lorsque la commune est maître d'œuvre que lorsqu'elle délivre des permis d'urbanisme (contrôle et sanction), en accordant une attention particulière aux commerces, bâtiments publics et voiries.

Promouvoir l'information auprès de la population de la disponibilité du « handicontact » (personne de référence désignée par l'administration communale pour renseigner et orienter les personnes en situation de handicap).

Sensibiliser le personnel communal aux déficiences et aux types de handicap, ainsi qu'à la langue des signes, particulièrement le personnel d'accueil et ouvrir ces formations aux secteurs privé ou associatif (moyennant participation aux coûts).

Adopter un programme pluriannuel de mise en accessibilité de la chaîne de déplacement et des bâtiments publics, des voiries, des trottoirs.

Mettre en place dans la commune un nombre suffisant de toilettes publiques accessibles, en visant, le cas échéant, des partenariats avec le secteur Horeca.

Mettre à disposition et s'assurer de la présence d'un service de transport adapté permettant aux personnes handicapées et aux aînés de se déplacer.

Garantir un nombre suffisant de places de stationnement pour personnes handicapées et permettre la possession d'une carte personne handicapée temporaire pour les cas d'invalidité provisoire.

Accorder une attention particulière à l'accès à l'information pour les personnes handicapées.

Disposer d'exemplaires en braille du journal communal ...

Rendre les écoles et les crèches communales accessibles aux personnes en situation de handicap, enfants comme travailleurs.

Prévoir des aménagements pour personnes à mobilité réduite lors de travaux effectuées sur les voiries publiques, en exigeant que le maître d'œuvre prenne les dispositions adéquates.

Adapter le site Internet de la Ville afin de le rendre accessible à tous, malgré les difficultés motrices ou sensorielles que peuvent rencontrer des citoyens.

4.8.2 SOUTENIR LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Associer les personnes handicapées aux aménagements qui les concernent, notamment via la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), d'autres commissions de concertation mais aussi via conseil consultatif de la personne handicapée. Etablir une collaboration entre ces commissions afin d'enrichir les politiques et décisions communales des avis consultatifs des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Rendre les élections accessibles aux personnes en situation de handicap (formation et information sur les élections, accessibilité des lieux de vote, formation des assesseurs, organisation de transports adaptés, ...). Soutenir les associations et services qui développent des animations relatives aux élections adaptées aux personnes présentant une déficience intellectuelle.

Inviter les personnes vivant dans des hébergements pour personnes handicapées aux événements organisés par la commune.

Collaborer avec les entreprises de travail adapté.

Le Guichet Social, et le référent *handicontact* rencontre au moins annuellement les services d'aide aux personnes en situation de handicap pour faire remonter leurs besoins et proposer aux bénéficiaires de ces services de faire partie de la commission communale consultative de la personne handicapée.

Organiser des actions de sensibilisation aux déficiences et aux situations de handicap à destination de la population nivelloise, avec une attention particulière dans les écoles, les administrations et services publics, les organisations de jeunesse, les espaces de loisirs ... (actions menées en partenariat avec des personnes en situation de handicap).

4.8.3 ENGAGEMENT DE PERSONNEL EN SITUATION DE HANDICAP

Satisfaire à l'engagement de personnel en situation de handicap engagé au sein des services publics communaux bien au-delà des quotas légaux établis.

4.8.4 AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES

Développer une démarche d'aménagements raisonnables des postes de travail au sein de l'administration afin de permettre à tous l'accès aux vacances d'emploi communaux ou paracommunaux.

Sensibiliser les entreprises privées afin qu'elles engagent des personnes handicapées.

Promouvoir le volontariat des personnes handicapées dans la commune et prendre en charge l'assurance volontaire des personnes handicapées dans les asbl.

Étendre l'accessibilité de l'environnement professionnel à tous les lieux de travail et ce, quel que soit le nombre de personnes handicapées.

4.8.5 PRÉVENTION

Réaliser de la prévention relative aux risques de déficience et aux situations de handicap qu'elles engendrent

Se faire le relais des campagnes de prévention de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) en leur offrant davantage de visibilité sur la localité.

Prévenir la surdité dans les fêtes et concerts organisés dans la commune (décibel maximum, distribution de bouchons, ...)

4.8.6 PROMOUVOIR L'INDÉPENDANCE ET L'AUTONOMIE DES PERSONNES

Il s'agit pour la commune de mettre en place des services, des aides diverses permettant à toute personne de vivre en milieu ordinaire malgré une incapacité.

Garantir sur son territoire des services d'aides et de soins à domicile et soutenir les aidants proches en leur fournissant des informations, en leur donnant accès aux services d'aide à domicile

Rendre certains logements communaux ou publics (SLSP) accessibles aux personnes en situation de handicap quelle que soit leur déficience et augmenter le nombre de logements adaptables et accessibles

Soutenir toute initiative d'un service d'aide aux personnes en situation de handicap qui a pour finalité l'apprentissage de la vie en autonomie

Organiser une coordination auprès des familles dans lesquelles vit un enfant handicapé et être particulièrement attentif à renforcer l'accueil des enfants porteurs d'une déficience au sein des structures et auprès des accueillantes, en synergie avec l'AVIQ et l'ONE

Inscrire pleinement l'enseignement communal dans la philosophie du décret intégration de la Communauté française, en promouvant et soutenant tout aménagement raisonnable au sein des écoles communales.

4.9 Solidarité internationale

Être écologiste, c'est être citoyen du monde. Et s'il est un domaine du «penser global, agir local », c'est bien celui de la solidarité internationale au niveau communal.

Plus que jamais, le monde est globalisé: le climat, la diversité biologique, l'empreinte écologique, la raréfaction des ressources énergétiques ou en eau, les crises ... Tout ce qui se passe à un endroit de la planète a un impact à l'autre bout de la terre.

Le monde reste divisé: entre le Nord et le Sud, entre états et nations, entre pauvres et riches, entre l'homme et la nature, entre les générations ...

Une personne sur sept ne mange toujours pas à sa faim.

Il est possible de construire un autre monde: un monde ouvert et donnant du sens aux échanges et aux contacts humains, une alternative à la mondialisation purement économique et financière qui rythme aujourd'hui la vie de la planète.

Face à l'égoïsme, Ecolo fait le choix de la solidarité. Pas seulement par « générosité », mais pour défendre ensemble des intérêts communs, qui dépassent les frontières. La coopération Nord-Sud est un enrichissement pour l'ensemble des communautés concernées qui ont mutuellement à apprendre les unes des autres. En ce sens, les citoyens sont acteurs de leur propre développement.

Face au repli, Ecolo fait le choix de l'échange et du partage, tant nous avons à apprendre de nos différences et de ce qui se passe « ailleurs » dans le monde.

Pour Ecolo, la solidarité internationale est aussi un enjeu communal à part entière: une solidarité ancrée dans l'information, la sensibilisation et l'éducation, une solidarité ancrée dans des actions de développement ici et là-bas, afin d'aboutir à un changement de société et de remédier au déséquilibre mondial.

L'immigration a toujours existé, Ecolo encourage et favorise les moyens d'apprendre à se connaître lors de rencontres interculturelles où de part et d'autres on peut montrer à l'autre ses richesses, sa culture et ce qu'on peut s'apporter mutuellement.

Notre monde évolue, les effets de la mondialisation ont un impact sur notre vie de tous les jours et nous profitons quotidiennement de la mondialisation. Ecolo encourage l'ouverture aux autres et l'échange entre les peuples.

QUELLE POLITIQUE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ?

Faire de la solidarité internationale un enjeu communal à part entière, c'est là un objectif majeur d'Ecolo. Mais toute politique communale doit être incarnée dans un budget par des porteurs de projets. Dès lors, il paraît indispensable d'amplifier l'effort communal consacré à la Solidarité internationale afin de permettre de mieux soutenir des actions d'éducation au développement et de sensibilisation aux enjeux de la mondialisation, d'appuyer les acteurs locaux du monde associatif, de mettre sur pied des projets propres à la commune.

Nos propositions

- 1 Renforcer le rôle de la commission Nord-Sud en élargissant sa représentativité *afin de la rendre davantage* pluraliste.
- 2 Recenser, impulser, fédérer des initiatives portées par un nombre important de Nivellois qui soutiennent, dans leur pays d'origine, des réalisations d'ordre social ou communautaire, ou tout simplement leur famille.
- 3 Porter à la connaissance des citoyens ces initiatives, notamment par le bulletin communal et par la Maison de la Participation.
- 4 Poursuivre et étendre une politique d'accueil et d'insertion socioprofessionnelle des nouveaux arrivants.
- 5 Dans les programmes d'accueil, considérer tout autant les populations d'origine plus précarisées ou plus habituellement écartées.
- 6 Soutenir et encourager la coordination entre les Institutions et Associations qui oeuvrent à l'apprentissage de la langue : Français Langue Etrangère (FLE au CPAS), Lire et Ecrire, Education Globale et Développement, Ecoles de devoirs etc.
- 7 Veiller à l'accueil des enfants pendant ces cours donnés aux parents.
- 8 Encourager le Centre culturel à porter au public les expressions d'autres cultures (musique, valeurs portées par les traditions,...).
- 9 Encourager les échanges interculturels pour dépasser les préjugés faciles.
- 10 Soutenir la motion « commune hospitalière » dans laquelle la Ville s'engage ainsi que les différents projets qui t sont développés.

- 11 Créer un lieu qui traite les situations de discriminations sur l'origine ethnique, en lien avec la politique d'égalité des chances.

4.10 La sécurité

Au même titre que les politiques environnementales ou sociales, la politique en matière de sécurité pèse de manière importante sur la qualité de vie des habitants.

A Nivelles, le sentiment d'insécurité persiste, comme ailleurs, particulièrement auprès de certaines catégories sociales et particulièrement chez les personnes âgées.

Bien qu'il soit nécessaire de distinguer le sentiment diffus d'insécurité et les infractions réellement constatées, on ne peut ignorer la multiplication de vols, de certains actes de vandalisme ou de violences physiques.

On le constate donc, les questions de sécurité ne se limitent pas à la seule lutte contre la grande délinquance, mais embrassent une large palette de phénomènes, présents à l'échelle du quartier déjà, et auxquels il convient d'apporter une réponse rapide et adaptée.

Cet enjeu est d'autant plus important qu'une société où règne un sentiment d'insécurité est propice à l'émergence de phénomènes d'intolérance et de rejets des autorités politiques et judiciaires.

QUELLE POLITIQUE POUR LA SÉCURITÉ?

Pour Ecolo, il convient de renforcer la police de proximité par des mesures qui permettent reconnaissance et valorisation des policiers, leur assurent des conditions de travail confortables et garantissent leur présence sur le terrain ainsi que leur participation à la vie des quartiers.

Nos propositions

Ecolo considère que la meilleure réponse au sentiment d'insécurité consiste à œuvrer pour la prévention que permettent d'assurer certaines politiques communales telles que:

- 1 l'aménagement d'espaces publics, conçus et réalisés avec soin, bien éclairés et facilitant l'accès d'usagers multiples;
- 2 l'organisation d'activités culturelles dans des lieux et à des moments permettant la découverte et l'échange pluriculturels;
- 3 la mise en place d'un encadrement scolaire et extra-scolaire évitant l'échec et le décrochage qui s'ensuit;
- 4 une politique plus ambitieuse en faveur de la jeunesse;
- 5 des initiatives favorisant le lien social dans les quartiers de Nivelles.

4.10.1 GARANTIR UNE POLICE DÉMOCRATIQUE AU SERVICE DE LA POPULATION

- 1 Augmentation de la présence des agents de quartier, afin de renforcer une politique de communication avec la population et de prévention du vandalisme.
- 2 Accorder une attention toute spéciale à l'application du règlement de police administrative en veillant à accorder la priorité à la détection des nuisances les plus dérangeantes (déchets de dépôts sauvages, pollutions sonores, déjections canines).
- 3 Intensifier la lutte contre les infractions environnementales parmi les priorités (équipe de policiers formés à la législation environnementale, développement de stratégies adaptées en collaboration avec les services de propreté, information des citoyens sur les risques de sanctions et sur les sanctions prises ...).
- 4 Poursuivre des actions de formations des policiers.

4.10.2 APPORTER UNE ATTENTION PLUS SPÉCIFIQUE AUX QUESTIONS DE SÉCURITÉ QUI TOUCHENT LES FEMMES

- 1 Soutenir les associations travaillant avec des femmes victimes de violences, avec un focus particulier vers les publics précarisés et d'origine immigrée, moins à même de trouver l'information quant à leurs droits en la matière.
- 2 Former le personnel communal – intervenants sociaux et personnel de police – aux questions des violences familiales et conjugales.

4.10.3 ASSURER LA SÉCURITÉ AUSSI SUR LES ROUTES

- 1 Prendre systématiquement en compte le facteur «sécurité routière» en matière d'aménagement du territoire.
- 2 Tenir compte de la mobilité douce dans tous les aménagements routier.
- 3 Améliorer les trottoirs dégradés et être strict sur le stationnement « sauvage » des véhicules automobiles.
- 4 Multiplier les pistes cyclables, en concluant des accords avec les communes limitrophes.
- 5 Repérer les zones les plus dangereuses et accroître le nombre de zones 30 dans le centre de Nivelles, prévoir tout aménagement visant à ralentir la circulation dans ces secteurs, en concertation avec les acteurs concernés.
- 6 Adopter une signalisation adaptée, précise et efficace et mettre en place, avec l'aide de l'IBSR, des formations en sécurité routière tant à l'égard des enseignants que des enfants.

- 7 Renforcer la prévention et la répression de comportements dangereux : vitesse excessive, conduite sous influence, arrêt ou stationnement dangereux ...
- 8 Sécuriser les voies publiques en améliorant l'éclairage, particulièrement entre la Grand Place et le parking du Nord.

AXE 5 SOCIAL

5.1 Politique sociale

C'est au niveau local que se manifestent le plus durement les problèmes sociaux. La précarisation d'une part croissante de la population, y compris des travailleurs, se fait sentir durement dans les communes. C'est au CPAS que s'adressent des personnes aux profils très différents: jeunes en dérive, jeunes et moins jeunes sans diplôme, personnes endettées, chômeurs exclus ou suspendus du chômage, migrants dont les diplômes ne sont pas reconnus, personnes pauvres avec d'importants problèmes de santé, femmes victimes de violences conjugales, étudiants sans ressources, personnes sans papiers, mais aussi pensionnés et travailleurs qui doivent s'endetter pour faire face à des loyers sans commune mesure avec leurs ressources, à des factures d'énergie qui flambent... Cet afflux de demandes adressées aux CPAS est révélateur des échecs ou du détricotage, voire paradoxalement de la multiplicité éparse, de politiques qui relèvent d'autres niveaux de compétence ou champs d'action, mais pèsent de façon inquiétante sur les finances communales.

Le rôle de la commune ne peut se limiter à aider et à tenter de (ré)insérer ceux que la vie a jetés hors de la protection normale de la sécurité sociale. La commune doit mener une politique volontariste et émancipatrice qui permette à chacun de vivre dans la dignité, de gagner en autonomie, de participer à la vie locale et d'accéder aux services, activités et infrastructures disponibles dans la commune. Ecolo accorde une grande attention à ce que les questions sociales et de solidarité soient prises en compte dans l'ensemble de son action politique.

QUELLE POLITIQUE SOCIALE?

La politique sociale est avant tout transversale, il s'agit donc pour Ecolo d'aborder la question de la politique sociale et de la solidarité dans l'ensemble des politiques menées et de prioriser l'action sociale pour répondre au mieux aux besoins des citoyens. En ce sens, elle se doit d'être fondamentalement écologique, prenant en compte les contextes de chacun de manière personnalisée.

Une des priorités en la matière est la lutte contre la pauvreté dont les causes fondamentales se trouvent du côté de la répartition inégale des richesses. A tous les niveaux de pouvoir c'est une vision plus transversale et solidaire de la société qui doit être mise en œuvre. De même, Ecolo souhaite qu'une grande attention soit accordée à une approche innovante et dynamique de l'action sociale au niveau local, essentiellement menée par les CPAS en articulation avec celle des Régions et Communautés.

Les législations tendent à enfermer le CPAS dans un rôle strict d'insertion professionnelle. A l'heure où le plein-emploi est un leurre, et où les chantres du libéralisme à tout crin veulent faire reporter sur les moins nantis la culpabilité de leur état, Ecolo veut développer d'autres dimensions de l'action sociale (insertion sociale et citoyenne), renforcer et respecter les collaborations avec les acteurs de terrain et le tissu associatif et tracer avec

eux les lignes d'une politique cohérente, émancipatrice et durable. C'est donc dans cette ligne que le CPAS doit être le pivot central d'insertion sociale et citoyenne.

Le financement des CPAS dépend pour partie de l'intervention communale. Ecolo veut garantir une stabilité et une prévisibilité de cette part communale pour que les CPAS ne travaillent pas au coup par coup, mais assurent une réelle pérennité aux projets mis en place, ainsi qu'aux engagements de personnel. Les budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire doivent être des leviers d'actions de solidarité allant bien au-delà des obligations légales d'insertion. La solidarité est loin d'être une compétence exclusivement communale. A d'autres niveaux de pouvoir, Ecolo se bat pour relever les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté, les individualiser et éviter de faire peser sur les CPAS le manque d'emplois disponibles.

La solidarité se vit aussi dans l'augmentation des liens sociaux dans les villages, les quartiers. Il s'agit donc d'œuvrer en ce sens pour faire de nos lieux de vie des espaces de solidarité.

A Nivelles, la précarité touche particulièrement les jeunes et les femmes avec enfants ayant vécues une séparation.

Aujourd'hui, l'action sociale au niveau communal se réduit encore trop souvent à l'aide sociale. Les citoyens concernés ne sont que trop rarement considérés comme des acteurs de leur propre devenir.

Sur le plan **institutionnel**, les compétences se sont aussi dispersées:

- ✓ le CPAS et son dispositif de coordination sociale,
- ✓ la commune, son plan social intégré, son contrat de prévention,
- ✓ les associations et leur coordination.

Ces acteurs ont produit un réseau riche de transversalité mais aussi difficilement maîtrisable pour le citoyen demandeur d'aide ou de services.

Nos propositions

5.1.1 UNE MEILLEURE ARTICULATION DANS LE CADRE D'UNE OUVERTURE PLUS LARGE DES PARTENAIRES PUBLICS AUX ACTEURS ASSOCIATIFS.

Cette articulation permettra:

- 1 de fournir toutes les informations sociales aux personnes qui s'installent dans la commune;
- 2 de s'assurer que tous les partenaires respectent un certain nombre de principes tels que:

- a) un service accessible et accueillant auprès duquel les citoyens reçoivent des réponses compréhensibles, quelle que soit leur maîtrise de la langue et des processus administratifs;
- b) un respect strict de la vie privée des demandeurs d'aide et des choix de vie de chacun;
- c) une valorisation de la mise en réseau de l'ensemble des intervenants sociaux tant publics que privés;
- d) l'absence de toute pratique clientéliste;
- e) l'inclusion de chaque personne en tant que citoyen acteur et non exclusivement en tant que demandeur d'aide.

5.1.2 LE CPAS – UN DROIT POUR L'INDIVIDU

Nous estimons que l'aide sociale est un droit pour l'individu. Elle est le fruit du travail des solidarités que la collectivité a mises en place. Le CPAS, centre de l'action sociale dans la commune, doit répondre au mieux aux situations qui appellent une aide d'urgence.

Nos propositions

- 1 Développer un programme d'action visant à contribuer à endiguer la pauvreté. Le CPAS ne peut pas se contenter de la gérer, mais la comprendre et l'accompagner. Ce programme d'action doit comprendre l'écoute des personnes fragilisées, l'octroi d'une aide dans des délais raisonnables et l'assurance d'un travail coordonné avec la Ville et les associations.
- 2 Proposer à un maximum de personnes un travail socialement utile, en appui des services existants ou en subvenant à des besoins sociaux (cf. articles 60-61, centre local de services), avec un accompagnement adapté, gage de succès en terme de participation sociale. Dans ce cadre, les métiers liés à la terre (potager collectif, pépinière, ferme pédagogique, ...) sont à valoriser pour des personnes en perte de repères. Il en va de même pour des projets touchant à la rénovation de bâtiments qui ouvre des opportunités sur le marché de l'emploi.
- 3 Prendre particulièrement en considération les besoins des femmes (réalisation d'un rapport sur la féminisation de la pauvreté pour évaluer les besoins, proposition et soutien des initiatives collectives pour les femmes qui le désirent : échange de services et de savoirs,..., soutien des formations professionnelles et des initiatives de réinsertion pour chômeuses et bénéficiaires du Revenu d'Insertion Sociale).
- 4 De créer des espaces de paroles collectifs afin de redonner aux personnes exclues la capacité de se remettre en projet collectivement. Développer l'autonomie collective, par des pratiques solidaires, en guise de marchepied vers une autonomie individuelle.

- 5 Intensifier les interventions en faveur de la lutte contre la précarité infantile et la désaffiliation sociale des enfants et des jeunes.
- 6 Développer un programme d'accompagnement, en milieux de vie, propre à soutenir les citoyens qui, souvent par perte de sens, ne parviennent plus à s'accrocher aux voies et procédures existantes pour obtenir des aides ou faire valoir leurs droits et besoins.
- 7 Offrir un espace d'accueil social, pour les citoyens les plus en marge de la société, afin de reconstruire petit à petit du lien entre eux et les autres, prérequis essentiel à toute aide sociale.
- 8 Accroître la collaboration étroite entre les services qui se préoccupent de la santé mentale et les services généralistes de l'action sociale.

5.1.3 LA VILLE – GÉNÉRATRICE D'INITIATIVES D'INCLUSION

En concertation avec l'action du CPAS, la Ville doit être génératrice d'initiatives d'inclusion en matière culturelle, économique et sociale. Ces actions doivent tendre vers un objectif d'égalité des chances entre tous les citoyens. Elles doivent être particulièrement axées sur un public défavorisé dont on a identifié les difficultés d'accès aux structures sociales, sportives, culturelles existantes, afin d'enrayer tout processus de marginalisation progressive et de désaffiliation sociale

La Ville doit prévoir des actions qui permettent à chacun d'être acteur et non d'être en position d'assisté. Ces interventions communales doivent ainsi davantage être réalisées avec le citoyen que pour celui-ci. La formule des budgets participatifs expérimentée avec succès dans d'autres lieux doit être mise en application.

La Ville doit aussi travailler en vue de réaliser une articulation optimale entre tous les intervenants. Un lieu et un temps doivent être prévus afin de s'assurer que tous agissent en complémentarité et non en concurrence. Il revient aux pouvoirs publics de provoquer, de dynamiser et de pérenniser ce moment parmi les interventions sociales.

5.1.4 LES ASSOCIATIONS

La Ville reconnaît que le tissu associatif est indispensable dans l'action sociale, au sens large. Elle est également consciente que les besoins sont énormes et multiples, et que les énergies mobilisables sont limitées. Il y a lieu dès lors de respecter l'action de chacun, d'éviter les doublons, de s'assurer d'une élémentaire diversité dans la concrétisation des projets des associations. Afin de rencontrer les objectifs d'articulation cités plus haut, la Ville doit inciter les associations à participer aux processus de concertations indispensables à l'efficacité des actions.

5.2 Santé

La santé ne peut se limiter à l'absence de maladie mais doit être considérée comme un état de bien-être physique, mental et social. Des conditions de vie favorables au bien-être (qualité du logement et de l'environnement, revenus qui permettent d'échapper à la pauvreté, lien social réel, écoute, participation, autonomie, liberté, Bonheur National Brut (BNB),...) ont bien entendu une influence positive sur la santé des habitants d'une commune.

C'est pourquoi Ecolo considère que les autorités communales peuvent agir en matière de santé et que celle-ci doit être appréhendée via une approche globale et transversale intégrant la compréhension des principaux facteurs locaux favorisant la santé, tant physique que psychologique.

QUELLE POLITIQUE DE LA SANTÉ?

La commune peut jouer un rôle essentiel en développant une politique volontaire de prévention et de promotion de la santé. Une telle politique a pour objectifs l'amélioration des conditions de vie, l'accès à la qualité alimentaire, à un environnement sain, à des possibilités d'activités physiques et sportives, à des services de santé multidisciplinaires et aux services sociaux de proximité. La commune aura ainsi recours à l'action intersectorielle, la participation citoyenne et la recherche constante de nouvelles méthodes mobilisatrices.

Pour éviter que la politique de santé ne soit oubliée et afin d'en garantir la transversalité, un échevin aura la santé dans ses compétences.

Nos propositions

- 1 Établir des partenariats et des conventions de collaboration entre les divers acteurs (hôpitaux, associations, mutuelles, ...), afin d'optimiser l'utilisation des moyens existants mais aussi d'envisager des réponses aux besoins non encore rencontrés (ex : structure d'accueil temporaire de personnes dépendantes afin de permettre le répit des familles).
- 2 Soutenir toutes les actions qui visent à promouvoir l'éducation à la santé:
 - a) par l'éducation pour une alimentation saine, naturelle et équilibrée, veillant à ce que les collectivités dépendant du pouvoir communal respectent ces critères qualitatifs cette règle;
 - b) par une politique sportive démocratique;
 - c) par l'aménagement d'un parcours santé.

- 3 Soutenir les acteurs de terrain en matière de santé mentale et faciliter les synergies entre eux et les différents services sociaux, notamment en ce qui concerne la prévention du suicide, du sida, des dépendances (alcoolisme, tabagisme, drogue), à ce titre la collaboration avec l'hôpital Le Domaine sera renforcée).
- 4 Faire connaître et promouvoir:
 - a) les séances de dépistages (cancer, sida, tuberculose, IST ...);
 - b) les médecines alternatives et douces;
 - c) les associations spécifiques (consultation des nourrissons, garde d'enfants malades, centres de planning familial, services de santé mentale, soins à domicile, soins palliatifs, ...).

5.3 Logement

5.3.1 POURSUIVRE UNE POLITIQUE DU LOGEMENT DIVERSIFIÉE À NIVELLES

La Constitution proclame le droit pour tous à un logement décent. Cependant, des facteurs tant économiques que sociaux - la paupérisation d'une partie de la population, la diminution de la taille moyenne des ménages, l'explosion démographique dans certaines villes - influencent de manière structurelle le marché immobilier, de sorte qu'un nombre croissant de ménages est contraint de consacrer une part de plus en plus large de ses moyens pour se loger ou de ne pas s'installer là où il le souhaiterait.

Les pouvoirs publics ont créé un parc immobilier social afin de permettre aux locataires les moins nantis de se loger à un prix raisonnable. La Wallonie dispose à ce titre d'un parc social correspondant à plus de 7% du parc résidentiel total, plus de 10% à Nivelles. D'autres solutions visant à mettre sur le marché locatif des logements à loyer modéré – que ce soient des logements publics ou quasi publics (appartenant aux communes, CPAS, Fonds du logement ...) ou privés subventionnés (logements des Agences immobilières sociales (AIS), logement pris en gestion publique ...) – ont également été développées.

Près de 7 ménages wallons sur 10 étant propriétaires, les pouvoirs publics se doivent également de soutenir ce souhait très répandu de devenir propriétaire. Des aides à l'acquisition du logement familial en faveur de personnes à revenus limités ont dès lors été instituées mais elles peinent à développer en Brabant wallon vu le prix de l'immobilier.

La commune dispose de leviers fondamentaux en matière de logement et joue par ailleurs un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques décidées au niveau régional : de par sa proximité avec le citoyen et la connaissance fine de son territoire, elle constitue donc le maillon le mieux à même de cibler les actions les plus opportunes à déployer en matière de logement. Des moyens financiers importants existent au niveau régional. Il reste aux communes à les solliciter afin de développer les opérations les plus appropriées.

5.3.2 POUVOIR SE LOGER À UN PRIX ACCEPTABLE

Pour Ecolo, la priorité est d'assurer l'accès à un logement de qualité pour tous à un prix raisonnable.

Aujourd'hui, la part moyenne du budget familial consacrée au logement est de 30 %, cette proportion pouvant atteindre 65 % pour les ménages les plus démunis ! Permettre à chacun d'avoir un logement adapté à ses caractéristiques et à son parcours de vie sans risquer l'asphyxie financière constitue donc la préoccupation principale d'Ecolo.

Une priorité doit être accordée à l'accès aux logements des jeunes ménages. Trop souvent, ces jeunes sont tentés de quitter la commune et de s'installer dans des régions où le prix du logement locatif est moins élevé et où l'accès à la propriété est financièrement plus supportable.

5.3.3 AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS PUBLICS ET ASSIMILÉS

La location privée ou l'acquisition d'un logement n'est que très peu accessible pour une partie de la population ou lors de périodes particulières de la vie pour toute personne (divorce, maladie, perte d'emploi, période étudiante, pension trop faible, etc.)

Dès lors il y a lieu de mettre en place différentes mesures telles que:

- 1 une politique volontariste de construction, promotion et rénovation des logements visant à assurer la mixité sociale avec l'aide des subventions régionales;
- 2 proposer une typologie diversifiée de logements publics (petite/grande taille) adaptés aux besoins des ménages, de l'isolé aux grandes familles recomposées;
- 3 renforcer l'action de l'AIS de la Province sur le territoire de Nivelles ;
- 4 soutenir les initiatives d'habitats groupés (notamment pour les aînés : Abbeyfield, colocation,) ou intergénérationnels (kangourou, kots étudiants chez un aîné, ...) ;
- 5 développer des logements collectifs supervisés pour des personnes adultes ne pouvant temporairement ou durablement vivre seules ou assurer la gestion d'un logement.

5.3.4 AMÉLIORER LA QUALITÉ DES LOGEMENTS

La ville de Nivelles soutiendra la prise en compte de la dimension écologique dans la réalisation, la rénovation et la gestion des logements publics (matériaux durables, performances énergétiques élevées) ainsi que dans la mise en location de logements privés par le biais d'actions en vue d'améliorer leur performance énergétique.

Faire respecter la salubrité des logements est un autre combat fondamental, ce qui suppose de maintenir les efforts de lutte contre les marchands de sommeil tout en se préoccupant du relogement des personnes expulsées.

5.3.5 MAITRISER L'ÉVOLUTION DES VALEURS DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

A la différence du reste de la Wallonie, le Brabant wallon connaît une valeur du foncier beaucoup plus élevée dans la plus grande partie de son territoire. Nivelles, bien que moins atteinte que le centre de la province, est également impactée par ce phénomène. En conséquence, il s'agit de:

- 1 augmenter la maîtrise foncière de la commune grâce à l'activation du droit de préemption, le recours aux expropriations, la constitution de droits réels démembres;
- 2 favoriser des logements avec des équipements collectifs (buanderie, garages, ...) et des espaces collectifs d'aires de jeux afin de réduire l'emprise au sol des logements;
- 3 créer des Community Land Trust afin de neutraliser ou au minimum mutualiser le coût du terrain et lutter contre les phénomènes spéculatifs.

5.3.6 AGIR SUR LES BIENS ABANDONNÉS OU INOCCUPÉS

Il s'agit d'une politique fondamentale pour éviter que le centre-ville ne dépérisse encore davantage. Pour ce faire, il y a lieu de:

- 1 Poursuivre la mise à jour de l'inventaire des immeubles abandonnés et des logements inoccupés;
- 2 Faire usage des subsides régionaux disponibles pour l'acquisition et la rénovation des immeubles abandonnés ainsi que des immeubles vides au-dessus des commerces;
- 3 Prendre en gestion publique les logements inoccupés;
- 4 Développer les conventions d'occupation précaire pour les personnes en recherche d'un logement (avec la collaboration des associations actives dans le secteur).

5.3.7 PERMETTRE UNE DENSITÉ D'HABITAT RENFORCÉE

La taille des cellules familiales diminue. De nombreux logements sont trop grands et pourraient être divisés y compris dans des villas de lotissements. La ville agira dès lors dans le sens de permettre des divisions maîtrisées de logements afin de permettre le maintien de personnes à faibles revenus et le développement de solidarités intrafamiliales, intergénérationnelles ou autres encore.

5.3.8 VERS UNE FISCALITÉ PLUS REDISTRIBUTIVE

Lorsque de jeunes ménages font malgré tout l'effort de rester en Brabant wallon et investissent dans un bien immobilier, les premières années sont souvent difficiles. Dans ce contexte, une ristourne partielle des additionnels communaux au précompte immobilier pour les ménages primo-accédant modestes et moyens durant les cinq années suivant l'acquisition du logement serait une excellente initiative

Enfin développer des mesures fiscales supplémentaires au profit des propriétaires bailleurs qui mettent à disposition de l'AIS des logements locatifs dont ils sont propriétaires pourrait compléter la politique nivelloise du logement.

Index

A

accès · 7, 13, 14, 18, 20, 24, 31, 35, 38, 39, 45, 47, 53, 55, 57, 58, 61, 67, 68, 70
accessible · 11, 37, 56, 57, 66, 70
accueil · 11, 36, 37, 38, 39, 41, 46, 48, 50, 56, 59, 60, 67, 68
acteurs · 6, 23, 30, 31, 35, 40, 41, 42, 43, 44, 54, 59, 60, 62, 64, 65, 68, 69
activité · 13, 45
aides · 10, 23, 33, 46, 47, 48, 58, 67, 69
ainé · 46, 70
alimentation · 20, 22, 31, 38, 39, 40, 42, 68
aménagement · 8, 12, 16, 19, 20, 22, 23, 25, 26, 44, 45, 49, 53, 54, 59, 61, 62, 68
association · 38
autonomie · 7, 28, 36, 41, 42, 43, 47, 48, 49, 56, 58, 59, 64, 66, 68

B

bâtiment · 38, 42

C

cadre · 9, 11, 20, 30, 39, 42, 43, 48, 54, 65, 66
collaboration · 7, 26, 36, 38, 39, 48, 52, 56, 57, 62, 67, 68, 69, 71
collectif · 7, 13, 31, 39, 47, 66
commerce · 13, 21, 30, 40
conseil · 7, 9, 22, 41, 42, 44, 50, 51, 56, 57
consommation · 5, 26, 31, 32, 33, 34, 40, 55
CPAS · 7, 10, 16, 29, 36, 47, 48, 60, 64, 65, 66, 67, 69
culture · 16, 30, 35, 36, 39, 40, 51, 52, 60

D

déplacement · 5, 16, 17, 18, 25, 30, 56
développement · 8, 12, 16, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 30, 31, 32, 34, 38, 39, 43, 55, 59, 60, 62, 71
différents · 6, 8, 14, 18, 22, 23, 25, 28, 35, 38, 39, 43, 44, 52, 53, 55, 60, 64, 69
durable · 8, 16, 20, 22, 28, 30, 31, 38, 45, 54, 65

E

école · 14, 16, 18, 19, 22, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 52, 53, 56
économique · 5, 16, 20, 30, 39, 56, 59, 67
énergétique · 32, 33, 55, 70
énergie · 20, 22, 27, 29, 30, 32, 33, 34, 38, 40, 42, 54, 64
enfant · 14, 38, 39, 41, 59
Enseignement · 39

ensemble · 5, 17, 25, 32, 35, 36, 40, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 59, 64, 66
environnement · 5, 8, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 31, 33, 35, 38, 39, 40, 41, 47, 53, 56, 58, 68
espace · 6, 14, 16, 17, 23, 24, 35, 43, 50, 67

F

famille · 16, 47, 50, 60
femme · 43
formation · 29, 34, 38, 40, 42, 52, 57

H

handicap · 11, 20, 35, 37, 39, 56, 57, 58, 59

I

infrastructure · 8, 12, 55
initiative · 16, 32, 34, 59, 72

J

jeunes · 6, 7, 14, 15, 22, 33, 34, 35, 37, 39, 40, 43, 44, 45, 46, 64, 65, 67, 70, 72
Jeunesse · 7, 30, 43, 44, 45, 46

L

logement · 5, 9, 21, 23, 24, 36, 38, 48, 51, 68, 69, 70, 71, 72

M

mobilité · 5, 16, 20, 21, 33, 38, 41, 44, 45, 50, 51, 53, 54, 55, 57, 62

N

nature · 8, 11, 23, 24, 25, 33, 35, 36, 59

P

parc · 21, 25, 26, 32, 34, 69
parents · 14, 19, 36, 37, 38, 45, 46, 60
parking · 14, 18, 20, 38, 41, 63
participatif · 8, 9, 22, 28, 35, 42, 44
participation · 22
participer · 10, 25, 26, 38, 41, 42, 47, 50, 51, 52, 56, 64, 67

patrimoine · 20, 21, 23, 30, 40, 52, 53, 54
prévention · 26, 27, 29, 44, 53, 54, 58, 61, 62, 63, 65, 68,
69
projet · 8, 19, 20, 32, 43, 49, 55, 66
promotion · 9, 19, 30, 31, 36, 40, 48, 52, 54, 68, 70
proximité · 10, 16, 20, 21, 23, 24, 28, 38, 50, 55, 61, 68, 69

Q

qualité · 6, 10, 12, 16, 17, 20, 25, 26, 31, 37, 38, 40, 41, 42,
43, 52, 61, 68, 70
quartier · 7, 8, 9, 23, 24, 31, 41, 43, 47, 61, 62

S

Santé · 68
scolaire · 37, 39, 41, 42, 43, 61
sécurité · 14, 17, 18, 37, 61, 62, 64
social · 9, 16, 28, 35, 36, 37, 47, 54, 60, 61, 65, 67, 68, 69
sociaux · 9, 16, 20, 36, 41, 44, 50, 62, 64, 65, 66, 68, 69
solidarité · 26, 35, 36, 40, 43, 44, 48, 49, 52, 59, 60, 64, 65

T

territoire · 16, 20, 23, 34, 36, 39, 45, 53, 54, 58, 62, 69, 70,
71
tourisme · 24, 30
transport · 20, 30, 57